

**INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE
CHU REIMS**

45, rue Cognacq-Jay
51092 REIMS CEDEX

Tel: 03.26.78.77.93

E-mail: ifap-sec@chu-reims.fr



Promotion
2025-2026

PROJET PEDAGOGIQUE

INSTITUT DE FORMATION
D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION.....	1
1 LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION	2
1.1 LA CAPACITE D'ACCUEIL.....	2
1.2 LES MISSIONS.....	3
1.3 L'ORGANISATION DE L'IFAP	4
1.4 L'ENVIRONNEMENT DE L'IFAP	5
2 LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LE METIER	
PREPARE	6
2.1 LA CONCEPTION GENERALE	6
2.2 LES PRINCIPES ET CHOIX PEDAGOGIQUES.....	7
2.2.1 <i>Trois paliers d'apprentissage.....</i>	<i>7</i>
2.2.2 <i>La compétence</i>	<i>8</i>
2.2.3 <i>Les méthodes pédagogiques</i>	<i>9</i>
2.2.4 <i>L'accompagnement pédagogique</i>	<i>9</i>
3 LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE	12
4 LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	13
4.1 LA FINALITE	13
4.2 LES OBJECTIFS GENERAUX	13
4.3 LA FORMATION.....	13
4.4 BLOC 1 : ACCOMPAGNEMENT ET SOINS DE L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE SA VIE QUOTIDIENNE ET DE SA VIE SOCIALE ..	14
4.4.1 <i>Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 heures).....</i>	<i>14</i>
4.4.2 <i>Module 1bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (28 heures) 18</i>	
4.4.3 <i>Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (21 heures)</i>	<i>20</i>
4.4.4 <i>Modalités d'évaluation du bloc de compétence.....</i>	<i>22</i>
4.5 BLOC 2 : EVALUATION DE L'ETAT CLINIQUE ET MISE EN ŒUVRE DE SOINS ADAPTES EN COLLABORATION	22
4.5.1 <i>Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77 heures)</i>	<i>23</i>
4.5.2 <i>Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés à l'enfant, évaluation et réajustement (154 heures) 25</i>	
4.5.3 <i>Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35 heures)</i>	<i>28</i>
4.5.4 <i>Modalités d'évaluation du bloc de compétence.....</i>	<i>30</i>

4.6	BLOC 3 : INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET DE LEUR ENTOURAGE, DES PROFESSIONNELS ET DES APPRENANTS	31
4.6.1	Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70 heures).....	31
4.6.2	Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21 heures) 34	
4.6.3	Modalités d'évaluation du bloc de compétence.....	35
4.7	BLOC 4 : ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE LA PERSONNE ET DES MATERIELS LIES AUX ACTIVITES EN TENANT COMPTE DU LIEU ET DES SITUATIONS D'INTERVENTION	35
4.7.1	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35 heures) 35	
4.7.2	Modalités d'évaluation du bloc de compétence.....	38
4.8	BLOC 5 : TRAVAIL EN EQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS LIEES AUX ACTIVITES DE SOINS, A LA QUALITE/GESTION DES RISQUES	39
4.8.1	Module 9 : Traitement des informations, qualité et gestion des risques (35 heures)	39
4.8.2	Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques (70 heures)	40
4.8.3	Modalités d'évaluation du bloc de compétence.....	43
4.9	LA FORMATION AU NUMERIQUE EN SANTE.....	43
4.10	PRINCIPES D'EVALUATION ET DE VALIDATION	46
4.10.1	Acquisition des modules	46
4.10.2	Validation des compétences en stage	49
5	LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ELEVE EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR	49
6	LE PROJET D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP.....	50
7	L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DE PARCOURS	51
7.1	LES PERSONNES TITULAIRES DU DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER - REFERENTIEL 2006 (DEA)	52
7.2	LES PERSONNES TITULAIRES DU DIPLOME D'ASSISTANT DE REGULATION MEDICAL	56
7.3	LES PERSONNES TITULAIRES DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « ACCOMPAGNEMENT, SOINS, SERVICES A LA PERSONNE » REFERENTIEL 2011 (ASSP)	60
7.4	LES PERSONNES TITULAIRES DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES » (SAPAT).....	64
7.5	LES PERSONNES TITULAIRES DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (CAP AEPE).....	68
7.6	LES PERSONNES TITULAIRES DU DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET SOCIAL – REFERENTIEL 2016 (DEAES).....	72
7.7	LES PERSONNES TITULAIRES DU DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET SOCIAL – REFERENTIEL 2021 (DEAES).....	76

7.8	LES PERSONNES TITULAIRES DU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT - REFERENTIEL 2005 (DEAS)	80
7.9	LES PERSONNES TITULAIRES DU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT - REFERENTIEL 2021 (DEAS)	83
7.10	LES PERSONNES TITULAIRES DU TITRE PROFESSIONNEL D'ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES.....	87
7.11	LES PERSONNES DEVANT REALISER UN COMPLEMENT DE FORMATION	91
8	LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE	92
8.1	CURSUS COMPLET	93
8.2	CURSUS AMBULANCIER REFERENTIEL 2006	94
8.3	CURSUS BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ASSP REFERENTIEL 2011	95
8.4	CURSUS BACCALAUREAT PROFESSIONNEL SAPAT REFERENTIEL 2011.....	96
8.5	CURSUS CAP AEPE	97
8.6	CURSUS DEAS REFERENTIEL 2005	98
8.7	CURSUS DEAS REFERENTIEL 2021	99
9	LA LISTE DES LIEUX ET PLACES DE STAGE NEGOCIES EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	
	100	
10	LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIES EN LIEN AVEC LES RESPONSABLES DES	
	STRUCTURES D'ACCUEIL.....	106
10.1	LES OBJECTIFS DE STAGE	107
10.2	SUIVI PEDAGOGIQUE EN STAGE	107
10.3	LES ACTEURS DU STAGE	107
10.3.1	<i>L'apprenant</i>	<i>107</i>
10.3.2	<i>Le maître de stage / maître d'apprentissage</i>	<i>108</i>
10.3.3	<i>Le tuteur</i>	<i>108</i>
10.3.4	<i>Le professionnel de proximité.....</i>	<i>109</i>
10.3.5	<i>Le formateur référent en institut de formation</i>	<i>109</i>
11	LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITES DES LIEUX DE STAGES PAR LES ELEVES.....	109
	CONCLUSION.....	111
	ANNEXE : CONVENTION DE STAGE	112

INTRODUCTION

L'institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture a été créé dès l'après-guerre en 1946.

Depuis cette date, la formation évolue régulièrement. L'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, a ainsi supprimé l'intitulé « Ecole d'Auxiliaires de Puériculture » au profit du terme « Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture ». Ensuite, le Décret du 31 Août 2007, remplace le Diplôme Professionnel en Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP).

C'est avec la parution de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au DEAP, que la réingénierie de la formation AP s'est mise en place en septembre 2021. Elle traduit l'ouverture aux auxiliaires de puériculture de champs de professionnalisation nouveaux : extension des actes de soin autorisés, ouverture du métier aux postes de formateurs, participation possible aux jurys des entretiens d'épreuves de sélection. Il entre donc désormais dans les missions de l'IFAP de former des auxiliaires de puériculture, **acteurs de leur métier** c'est-à-dire ayant *"une capacité à s'autoriser (à être) relativement autonome, parce que pourvu de capacités critiques suffisantes"*.¹

Conformément au cadre réglementaire, le projet pédagogique de l'IFAP vise à définir les orientations de la formation, la conception de la formation à destination de l'élève en formation.

¹ ARDOINO J. 2000. Les avatars de l'éducation. Paris. PUF

1 LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION

1.1 La capacité d'accueil

L'IFAP du CHU de REIMS a une capacité de formation de 55 places réparties en :

- **40 places financées par le Conseil Régional comprenant :**
 - *des cursus complets (jeune de moins de 26 ans en poursuite d'études, demandeur d'emploi),*
 - *des cursus modulaires pour les titulaires de baccalauréats professionnels ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) et SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires), jeune de moins de 26 ans en poursuite d'études,*
 - *des cursus partiels pour les titulaires des diplômes suivants :*
 - *DEAS (Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant),*
 - *ARM (Diplôme d'assistant de régulation médicale),*
 - *DEA (Diplôme d'Etat d'ambulancier),*
 - *DEAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social),*
 - *ADVFF (Titre professionnel d'assistant de vie aux familles),*
 - *ASMS (Titre professionnel d'agent de service médico-social),*
 - *CAP AEPE (CAP Accompagnant éducatif petite enfance),*
- **15 places non financées par le Conseil Régional comprenant :**
 - *des cursus complets pour les salariés en promotion professionnelle, financement personnel, etc...*
 - *des cursus modulaires pour les titulaires des baccalauréats professionnels :*
 - *ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) salariés en promotion professionnelle, financement personnel, etc...*
 - *SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires) salariés en promotion professionnelle, financement personnel, etc...*
 - *des cursus partiels pour les titulaires des diplômes suivants :*
 - *DEAS (Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant),*
 - *ARM (Diplôme d'assistant de régulation médicale),*
 - *DEA (Diplôme d'Etat d'ambulancier),*
 - *DEAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social),*
 - *ADVFF (Titre professionnel d'assistant de vie aux familles),*
 - *ASMS (Titre professionnel d'agent de service médico-social),*
 - *CAP AEPE (CAP Accompagnant éducatif petite enfance),*

Par ailleurs, l'IFAP dispose également de places pour former des personnes dispensées des épreuves de sélection. Ces personnes sont :

- des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et des agents de service répondant à certaines conditions d'ancienneté,*
- des personnes relevant de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),*
- des apprentis.*

1.2 Les missions

Pour mener sa mission première qui est de former de futur(e)s professionnel(le)s et afin d'organiser les modalités de délivrance de leur Diplôme d'Etat, l'équipe pédagogique s'appuie sur, et promeut les valeurs et les principes suivants :

- le Respect de l'Etre Humain faisant appel à la tolérance, l'honnêteté, l'authenticité,
- la remise en question, constructive dans un esprit d'ouverture et de progression,
- la défense de l'intérêt supérieur de l'enfant et de sa famille.

Ses autres missions sont :

- la formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi
- la formation préparatoire à l'entrée en formation
- la formation par la voie de l'apprentissage
- la documentation et recherche d'intérêt professionnel

L'équipe pédagogique de l'IFAP est également impliquée dans :

- la participation aux enseignements dans d'autres écoles ou instituts,
- le développement d'échanges professionnels au sein :
 - de l'IRF,
 - du CHU de REIMS,
 - du CEEPAME (Comité d'Entente des Ecoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance),
- la promotion de la formation et du métier,
- la participation aux commissions de la DREETS qui régissent la délivrance de l'attestation d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture aux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Européenne délivrée par le préfet de région,

- la participation à la commission de jury pour la Validation des Acquis et de l'Expérience pour les candidat(e)s prétendant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

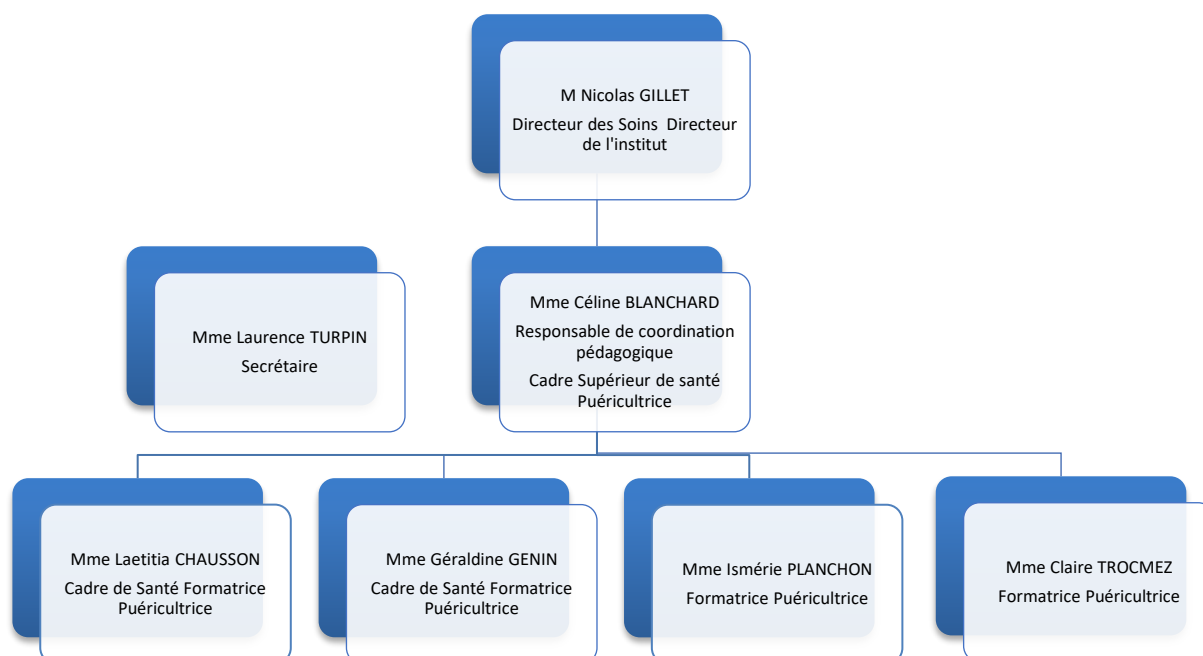
Ce projet a pour objectif de former des professionnels de santé qui, au terme de l'année seront « autorisé(e)s à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. »²

1.3 L'Organisation de l'IFAP

L'équipe est composée d'un directeur qui coordonne plusieurs autres écoles ou instituts de formation, d'une responsable pédagogique, de formatrices puéricultrices ainsi qu'une secrétaire.



² Annexe I de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au DEAP

Coordonnées de l'équipe de l'IFAP

Madame BLANCHARD Céline	Cadre Supérieur de Santé Puéricultrice Responsable de coordination pédagogique  03 26 83 28 57 cblanchard@chu-reims.fr
Madame CHAUSSON Laetitia	Cadre de Santé Puéricultrice - Formatrice  03 26 78 92 12 lchausson@chu-reims.fr
Madame GENIN Géraldine	Cadre de Santé Puéricultrice - Formatrice  03 26 83 28 56 ggenin@chu-reims.fr
Madame PLANCHON Ismérie	Puéricultrice - Formatrice  03 26 83 28 55 iplanchon@chu-reims.fr
Madame TROCMEZ Claire	Puéricultrice - Formatrice  03 26 83 28 58 ctrocmez@chu-reims.fr
Madame TURPIN Laurence	Secrétaire  03 26 78 77 93 ifap-sec@chu-reims.fr

1.4 L'environnement de l'IFAP

Depuis septembre 2010, l'IRF est situé à proximité des Facultés de Médecine et Pharmacie. Il comprend :

- au RDC :
 - deux amphithéâtres
 - une salle d'enseignement
- au 1^{er} étage :
 - le Centre de formation d'Assistant de Régulation Médicale (CEFARM),
 - le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU),
 - l'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA),
 - l'Ecole d'Infirmiers Anesthésistes (EIADE),
 - un centre de documentation,
 - un centre de simulation
- au 2^{ème} étage :
 - l'Institut de Formation d'Aides-soignantes (IFAS),
 - l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI),

- au 3^{ème} étage :
 - l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK),
 - l'Institut de Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale (IFMEM),
 - l'Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire (EIBODE),
- au 4 étage :
 - l'Ecole de Sage-femmes (ESF),
 - l'Ecole de Puéricultrices (EP),
 - l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP)
 - l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS),

Cet environnement pluridisciplinaire garantit aux élèves auxiliaires de puériculture des conditions optimales de formation fondées sur l'expertise et la diversité des intervenants.

2 LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LE METIER PREPARE

2.1 La conception générale

Le référentiel de formation au métier d'auxiliaire de puériculture décrit de façon organisée, les savoirs faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme. Il est élaboré à partir du référentiel d'activités du métier et du référentiel des compétences exigées pour le diplôme.

La formation comprend cinq blocs de compétences et dix modules d'enseignement en institut de formation et des stages cliniques dont le contenu est défini à partir des 11 compétences du Diplôme d'Etat.

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture comporte 1540 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage, réparties comme suit :

- Formation théorique et pratique en institut de formation : **770 heures** soit 22 semaines,
- Formation en milieu professionnel : **770 heures** soit 22 semaines.

La formation s'échelonne sur onze mois, du 01 septembre 2025 au 24 juillet 2026. Durant la formation, les élèves en cursus complet bénéficient de trois semaines de congés.

L'enseignement en institut qui comprend **cinq blocs de compétences**, est dispensé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupes et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels, de visites. Les intervenants extérieurs sont choisis par la direction et les formatrices, pour leurs compétences spécifiques et le niveau d'expertise inhérent à leur pratique.

L'enseignement en stage est réalisé en milieu professionnel, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement et comprend quatre stages. **Plusieurs stages sont réalisés hors district de REIMS.**

La participation de l'élève aux enseignements et aux stages est **obligatoire** durant toute la formation.

2.2 Les principes et choix pédagogiques

Le référentiel de formation porte sur une organisation pédagogique qui permet l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins et s'appuie sur la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles. Cette organisation s'inscrit dans le cadre conceptuel de la formation par alternance.

2.2.1 Trois paliers d'apprentissage

L'organisation mise en place vise à articuler en permanence ces trois dimensions :

- «comprendre», l'élève acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,
- «agir», l'élève mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- «transférer», l'élève acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le parcours de formation tient compte de **la progression de chaque élève** dans son individualité à acquérir les compétences. Ce parcours tend notamment à développer l'autonomie et la responsabilité de l'élève dans la progression de ses apprentissages et l'aide ainsi à construire son cheminement vers la professionnalisation.

2.2.2 La compétence³

Pour G. LE BOTERF, « la compétence d'un professionnel se reconnaît à sa capacité à gérer efficacement un ensemble de situations professionnelles. Pour cela, il devra savoir combiner et mobiliser plusieurs compétences ou ressources ».

La compétence s'observe en situation. Elle est mesurable. Elle se décline en quatre axes⁴ :

- Compétence technique (connaissances, pratiques),
- Compétence relationnelle et sociale,
- Compétence organisationnelle,
- Compétence cognitive (devenir plus compétent).

L'acquisition de ces compétences est travaillée en permanence au travers de l'organisation mise en place tant à l'IFAP qu'en stage.

Les principes pédagogiques s'appuient sur les notions suivantes :

- « aller vers plutôt qu'aller contre »,
- « utiliser le potentiel de l'élève pour lui fixer des objectifs de progression »,
- la pratique réflexive c'est à dire la capacité à développer chez l'élève le « retour sur soi », le questionnement de ses pratiques,
- l'évaluation formative avec le suivi pédagogique.

Ces principes sont portés par l'équipe pédagogique notamment au travers de :

- la préparation des stages,
- l'exploitation de stage ainsi que l'analyse de pratique,
- l'accompagnement individuel à l'institut,
- l'accompagnement individuel en stage,
- l'entretien individuel à mi- formation.

³ Monique FORMARIER, Ljiljana JOVIC, Les concepts en sciences Infirmières, AR.S.I, 2^{ème} trimestre 2009

⁴ Serge LERONDEAU, formateur consultant, ACE management, formation « Pour un accompagnement professionnalisant », juillet 2009

2.2.3 Les méthodes pédagogiques

La formation comprend des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques assurés par l'équipe pédagogique de l'IFAP ou par des intervenants extérieurs choisis pour leur expertise dans le domaine concerné.

- Les **cours magistraux** sont dispensés par promotion entière en salle de cours. Toutefois, l'interaction entre enseignants et élèves est favorisée.
- Les **travaux dirigés** (TD) sont organisés en répartissant les élèves par groupe et permettent de donner à chaque élève la possibilité d'expérimenter son positionnement au sein d'un groupe de pairs. A partir de ses expérimentations, chaque élève est amené à initier, à réguler, à animer, à produire et présenter un travail de groupe.
- Les **travaux pratiques** (TP) sont réalisés en groupe et permettent de donner à chaque élève la possibilité de pratiquer des soins avant de les réaliser en stage. Ils sont organisés par les puéricultrices de l'IFAP ou des professionnels accueillant des élèves en stage.
- La **simulation en santé** permet de développer les compétences de l'élève grâce à une situation simulée de prise en charge de l'enfant et de sa famille la plus proche possible de la réalité. L'élève est ainsi immergé dans une situation de travail virtuelle sur laquelle il est ensuite amené à avoir une analyse réflexive dans le cadre d'un debriefing organisé en petits groupes par l'équipe pédagogique de l'IFAP.

2.2.4 L'accompagnement pédagogique

Un nouveau dispositif pédagogique d'accompagnement des élèves est mis en place avec le référentiel de formation du 10 juin 2021. Cet accompagnement se décline selon trois axes :

- L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35h (dans les trois premiers mois de la formation)
- Le suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7h (réparties tout au long de la formation)
- Les Travaux Personnels Guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules)

2.2.4.1 Accompagnement pédagogique individualisé : API (35 heures)

2.2.4.1.1 Objectifs de formation

Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

2.2.4.1.2 Eléments de contenu

- **Positionnement de l'apprenant** en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
- **Entretien** avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- **Accompagnement individualisé** pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
- **Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels** pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- **Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel**

L'équipe pédagogique de l'IFAP l'organise en deux temps :

- ***Trois premiers jours de la formation :***
 - *Présentation de la formation, des élèves, de l'équipe pédagogique,*
 - *Présentation du projet pédagogique de l'institut,*
 - *Le dépôt d'un livret d'accueil sur Teams,*
 - *Auto Evaluation individuelle formative afin de définir le niveau des prérequis en lien avec le français et les mathématiques,*
 - *Evaluation informatique individuelle formative afin de définir le niveau des prérequis en lien avec l'informatique,*
 - *Escape game autour de la formation notamment par le biais de visite de l'établissement en petits groupe ;*
 - *Rencontre individuelle afin de définir le projet professionnel des élèves, les attentes, le parcours de stage ... Pour cette rencontre, l'élève s'inscrira auprès de la formatrice de son choix qui deviendra dès lors la formatrice référente de l'élève.*
- ***Deux derniers jours du temps institut 1 :***
 - *Apports théoriques et pratiques en français, mathématiques selon les besoins de chaque élève et mise en lien avec le métier d'AP,*
 - *Apports théoriques et pratiques en informatique,*
 - *Accompagnement dans la préparation du stage 1 (objectifs, portfolio, ressenti...).*

2.2.4.2 Suivi pédagogique individualisé des apprenants (7 heures)

2.2.4.2.1 Objectifs de formation

Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

2.2.4.2.2 Eléments de contenu

- **Entretiens** avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés
- **Apport d'éléments** complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant

L'équipe pédagogique de l'IFAP l'organise à la suite des API :

- ***Retour du stage 1 :***
 - *Point sur les compétences évaluées en stage par les professionnels,*
 - *Exploitation de stage avec l'équipe pédagogique de l'IFAP : ressenti, apprentissage, questionnement, APP ...*
- ***Retour du stage 2 :***
 - *Point sur les compétences évaluées en stage par les professionnels,*
 - *Exploitation de stage avec l'équipe pédagogique de l'IFAP : ressenti, apprentissage, questionnement, APP ...*
 - *RDV individuel de bilan de mi-formation.*
- ***Des entretiens individuels*** peuvent être assurés par une puéricultrice de l'équipe pédagogique soit à la demande de l'élève avec la formatrice de son choix ou à la demande d'une formatrice. Ces entretiens permettent d'évaluer sa progression tant à l'institut qu'en milieu professionnel.

2.2.4.3 Travaux personnels guidés : TPG (35 heures)

2.2.4.3.1 Objectifs de formation

Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

2.2.4.3.2 Eléments de contenu

- **Accompagnement individuel** du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- **Guidage collectif** du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs

- **Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information**, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

L'équipe pédagogique de l'IFAP l'organise en préparation d'enseignements théoriques sous forme de TD. Les consignes de travail seront rédigées pour aider l'élève dans ses apprentissages.

3 LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE

L'IRF du CHU de REIMS, a fait le choix en 2019 de développer une stratégie numérique à hauteur de la place que va prendre au fil des années le numérique et le multimédia dans la formation. Les équipements sont les suivants :

- ✓ un code d'accès wifi délivré pour chaque étudiant
- ✓ chaque formatrice dispose d'un ordinateur portable avec webcam et double écran
- ✓ des équipements mobiles permettent aux étudiants une retransmission du cours
- ✓ une salle de réunion équipée de matériel de visioconférence
- ✓ une plateforme de visioconférence TEAMS permettant un dépôt des supports de formation et des plannings de formation en numérique
- ✓ deux ordinateurs et vidéoprojecteurs dans la salle d'enseignement avec mise en place d'un double écran permettant à celle-ci d'être modulable
- ✓ un équipement des salles de travaux pratiques de plan de change différents
- ✓ l'extension du centre de simulation composé d'un local technique, d'une salle de débriefing et de 5 salles permettant des simulations différentes :
 - salle de bloc opératoire/soins intensifs,
 - bureau pour simulation d'entretien, situation d'annonce, etc.,
 - une ambulance,
 - une chambre d'hospitalisation
 - une salle de maternité/pédiatrie avec accès à une salle de bain attenante

L'IRF dispose également de locaux communs au premier étage : centre de documentation, espaces détente dédiés.

4 LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

4.1 La finalité

Pour l'élève, la finalité de cette année de formation est d'acquérir des savoirs, des savoirs faire, des savoirs relationnels lui permettant de « *dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.* »⁵

4.2 Les objectifs généraux

L'élève est amené à devenir un **professionnel responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser des situations, de mener des interventions en équipe pluri professionnelle **dans les limites de son champ de compétences, de remettre en question ses connaissances et compétences.**

L'élève **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences, prépare et construit son identité professionnelle ainsi que son projet professionnel.

- L'élève apprend à **réfléchir sur ses émotions**,
- Il est capable en fin de formation de prendre **de la distance professionnelle**,
- Il se projette dans un avenir professionnel en développant sa capacité de questionnement,
- L'élève apprend à mobiliser les connaissances nécessaires à ses interventions, agir avec sécurité et efficacité.

4.3 La formation

La formation comporte **44 semaines de formation théorique et clinique soit 1540 heures**, se répartissant en **770 heures (22 semaines) de formation théorique** et **770 heures (22 semaines) de formation clinique.**

⁵ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	21 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	154 h
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 9. – Traitement des informations	35 h
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

4.4 Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Il est organisé entre **le temps institut 1 et le temps institut 5** sur les semaines dédiées au planning de formation. Il est composé des :

- Module 1
- Module 1bis
- Module 2

4.4.1 Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 heures)

4.4.1.1 Compétence attendue

Accompagner l'enfant et son entourage dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.

1. Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de l'enfant et de son entourage
2. Evaluer l'autonomie, les capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant en lien avec son développement et ses potentialités
3. Identifier et évaluer les besoins de l'enfant en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention
4. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne
5. Mobiliser les ressources de l'enfant dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, l'entourage, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses apprentissages et ses acquis
6. Adapter, en fonction de chaque situation, la communication avec l'enfant, l'entourage, les aidants et les autres professionnels pendant les activités
7. Repérer les interactions de l'enfant avec son entourage et les réponses apportées par les adultes de référence
8. Associer, accompagner et conforter les parents dans leur rôle

4.4.1.2 Les objectifs de formation

- Identifier le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans les situations de soins de la vie quotidienne
- Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de l'enfant et de son entourage
- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation et de l'analyse de la situation

4.4.1.3 Les éléments de contenus

Raisonnement clinique : recherche des informations, évaluation de l'autonomie, des capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant en lien avec son développement et ses potentialités, de ses besoins.

L'évaluation de la situation et des besoins de l'enfant et de son entourage :

- Statut juridique de l'enfant et de sa famille ; les droits et devoirs des parents ; la filiation, le nom ; l'autorité parentale ; les droits des enfants.
- Politique sociale, familiale et d'accueil de jeunes enfants : la protection maternelle et infantile ; l'aide sociale à l'enfance ; les prestations familiales ; l'action sociale en faveur des familles ; les différents modes d'accueil des jeunes enfants ; la politique du handicap.

- Grandes étapes du développement de l'enfant : la vie intra-utérine ; les premières semaines de la vie ; la première année de la vie ; les deuxième et troisième année de la vie ; de 3 ans à 6 ans ; de 6 ans à l'adolescence ; l'adolescence ; les conditions favorables au développement de l'enfant.
- Développement de l'enfant : le développement somatique de l'enfance jusqu'à l'adolescence ; le développement psychomoteur de l'enfant ; le développement psychologique de l'enfance jusqu'à l'adolescence.
- Suivi du développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence : les mesures des paramètres de croissance ; l'observation du développement psychomoteur et affectif ; l'observation du développement somatique ; l'observation des habitudes de l'enfant ; repérage d'anomalies et alerte.
- Environnement de l'enfant : l'histoire de l'enfance ; le groupe familial, les groupes sociaux ; l'environnement culturel : religions, rites, habitudes, valeurs, coutumes... ; la place de l'enfant dans les différentes cultures ; l'évolution des différents types de familles ; la légitimité professionnelle et respect des valeurs et culture ; l'influence de l'environnement sur le développement de l'enfant.
- L'autonomie : les formes de l'autonomie (physique, psychique, sociale et juridique) ; autonomie et droits des patients ; dépendance, déficience et handicap.
- Handicap : la définition des principaux types de handicap chez l'enfant : moteur, sensoriel, mental ; le dépistage des handicaps ; l'approche psychologique du handicap ; les répercussions du handicap : aspects physiques, psychologiques et sociaux ; l'intégration de l'enfant en situation de handicap en milieu ordinaire ; politique vis-à-vis de l'enfant en situation de handicap.

La santé : santé publique : données démographiques, politique de santé et actualités sur les plans de santé publique, introduction à la santé environnement : impact des facteurs environnementaux (chimiques, physiques, biologiques) sur la santé humaine ; le système de santé français, le parcours de soins et la promotion de l'allaitement maternel.

Les principales situations de vie :

- Autour de la naissance : notions de génétique ; la conception, grossesse ; l'accouchement, suites de couches ; l'accueil et soins du nouveau-né en salle de travail ; le nouveau-né et les relations avec son entourage ; les potentialités sensorielles et émotionnelles du nouveau-né ; l'accueil et organisation du séjour en maternité ; l'adaptation du nouveau-né à la vie extra utérine ; les situations particulières, naissance d'un enfant en situation de handicap.
- L'enfant, l'adolescent : grandes étapes du développement physique, psychique et psycho-affectif.
- Fin de vie : aspects culturels de la mort ; notions législatives et réglementaires.

Rôle de l'auxiliaire de puériculture auprès d'un enfant dans les principales situations de vie, y compris auprès d'un enfant en situation de handicap, ou atteint d'une pathologie mentale notamment de troubles du neuro développement et du spectre autistique.

La réalisation des soins de la vie quotidienne : réalisation, évaluation et réajustement (approche théorique et pratique) :

- La conception du soin : définition des soins de la vie quotidienne ; l'état de santé stable et constant, distinction avec les soins en situation aigüe.
- L'accompagnement, la personnalisation de l'accompagnement à partir de l'évaluation de la situation et du projet de l'enfant et de sa famille.
- La relation pendant les soins.
- La réalisation des soins de la vie quotidienne :
 - Hygiène des mains et application des recommandations et bonnes pratiques.
 - Les soins d'hygiène corporelle.
 - Installation de l'enfant : l'habillage pour garantir le confort de l'enfant ; l'organisation de l'espace et de l'environnement pour faciliter l'autonomie et garantir la sécurité.
 - Equilibre et l'hygiène alimentaire: la préparation et la conservation des biberons et des repas; la mise en place des conditions favorables à la prise des biberons; l'accompagnement de l'allaitement; les préparations pour nourrisson et la diversification alimentaire; la mise en place des conditions favorables à la prise des repas : stimulation de l'enfant pour développer ses goûts, ses potentialités...; le nettoyage et la stérilisation du matériel ainsi que les divers mode d'administration et mode de conservation du lait maternel
 - Sommeil : l'installation de l'enfant pour le repos et le sommeil en assurant sa sécurité et son confort ; la mise en place des conditions favorables à l'endormissement : atmosphère calme, lutte contre les nuisances, aération de la chambre.
 - Elimination : les changes adaptés au développement de l'enfant ; l'installation de l'enfant pour permettre l'élimination urinaire et fécale ; la mise en place des conditions favorables à la maîtrise des sphincters.
 - Qualité et sécurité des soins : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur, prévention des risques durant le soin, protocoles et procédures,

L'accompagnement des parents :

- Parentalité : le passage de la conjugalité à la parentalité ; la naissance du sentiment paternel, du sentiment maternel ; l'attachement, la séparation, l'individuation ; le rôle des parents dans le développement de l'enfant ; la coopération de l'auxiliaire de puériculture avec les parents.
- Soutien à la parentalité : attitude permettant la rencontre et l'échange ; recherche de l'adhésion des parents ; encouragement des initiatives d'activités et de soins des parents ; organisation des temps d'accueil, d'échange d'informations ; valorisation de l'enfant ; attitude respectueuse et sécurisante visant l'autonomie des parents ; valorisation des compétences parentales.

4.4.1.4 Les recommandations pédagogiques

- Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne de l'enfant.
- L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les potentialités de l'enfant et de proposer des activités adaptées.
- Le rôle et la place de l'auxiliaire de puériculture dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle.
- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

4.4.1.5 Les critères d'évaluation

- Pertinence de l'analyse de la situation de l'enfant
- Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement
- Pertinence dans l'accompagnement de l'entourage

4.4.2 Module 1bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (28 heures)

4.4.2.1 Compétence attendue

Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe.

1. Rechercher et analyser les informations sur les besoins, les potentiels et les centres d'intérêts de l'enfant ou du groupe
2. Identifier les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe et à leurs besoins pour favoriser leur développement, leur autonomie et leur socialisation
3. Planifier, prioriser et organiser les activités, identifier et préparer les moyens nécessaires
4. Identifier et réaliser les aménagements de l'espace nécessaires à la réalisation des activités dans le respect du confort et des règles d'hygiène et de sécurité
5. Mettre en œuvre les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
6. Proposer et faciliter la participation de l'enfant ou du groupe à l'activité et prendre en compte les réactions, choix et expressions
7. Ajuster les activités et la communication en fonction des réactions et de l'expression de l'enfant ou du groupe et des apprentissages réalisés, en lien avec les autres professionnels

4.4.2.2 Objectif de formation

- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe

4.4.2.3 Eléments de contenus

Les activités personnalisées d'éveil, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale : réalisation, évaluation et réajustement

- Principes éducatifs : les principaux courants pédagogiques appliqués chez l'enfant ; l'indépendance et l'autonomie ; la socialisation ; la sur et sous-stimulation ; les différents domaines d'activités et la place des jeux et jouets dans le développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence.
- Activités selon le potentiel de l'enfant : le choix du jeu/de l'activité ; la valorisation de l'enfant, le développement de son autonomie et de sa socialisation ; l'aménagement de son espace de vie ; l'organisation de jeux et d'activités ; le maintien du jeu dans tous les soins et activités de la vie quotidienne ; les critères de qualité et les normes de sécurité des jeux et des équipements ; place de l'éveil artistique et culturel dans le développement de l'enfant.
- Evaluation et réajustement.

4.4.2.4 Recommandations pédagogiques

- L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les potentialités de l'enfant et de proposer des activités adaptées.
- Le rôle et la place de l'auxiliaire de puériculture dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle.
- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

4.4.2.5 Critères d'évaluation

- Pertinence des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale proposées
- Qualité de la mise en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
- Pertinence de l'adaptation des activités en fonction de l'expression et du potentiel de l'enfant ou du groupe et de leurs réactions

4.4.3 Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (21 heures)

4.4.3.1 Compétence attendue

Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires
2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance pour l'enfant, ses fragilités ou vulnérabilités et alerter
3. Proposer des mesures de prévention dans son champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluriprofessionnelle
4. Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant

4.4.3.2 Objectifs de formation

- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et mettre en œuvre les actions de prévention adéquates

- Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates
- Evaluer ces actions et les réajuster

4.4.3.3 Eléments de contenus

L'identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation

- Les situations à risque et de maltraitance (notamment les violences faites aux femmes), les différents types de fragilités, l'analyse des signes de fragilités, les mesures de prévention, la transmission des informations et l'alerte
- La protection de l'enfance : la bientraitance ; les violences éducatives ordinaires ; la définition et les signes de maltraitance et de négligence ; les facteurs de risque et les situations qui induisent la maltraitance ; le dépistage et la prévention de la maltraitance ; la réglementation en vigueur ; le rôle de l'auxiliaire de puériculture face à une situation préoccupante et/ou à risque
- La prévention : les accidents de la vie courante : les accidents domestiques, le syndrome du bébé secoué ; les risques liés à l'environnement ; les risques liés aux addictions (alcoolisation fœto-maternelle, alcoolisme parental, toxicomanie, tabagisme, addictions chez l'adolescent).

4.4.3.4 Recommandations pédagogiques

- Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne de l'enfant.
- Le rôle et la place de l'auxiliaire de puériculture dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle.
- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

4.4.3.5 Critères d'évaluation

- Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
- Repérage des situations à risque
- Pertinence des mesures de prévention proposées
- Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre

4.4.4 Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- **Etude de situation**
- **Evaluation des compétences en milieu professionnel**

Critères d'évaluation :

- Pertinence de l'analyse de la situation de l'enfant
- Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement
- Pertinence dans l'accompagnement de l'entourage
- Pertinence des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale proposées
- Qualité de la mise en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
- Pertinence de l'adaptation des activités en fonction de l'expression et du potentiel de l'enfant ou du groupe et de leurs réactions
- Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
- Repérage des situations à risque
- Pertinence des mesures de prévention proposées
- Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre

4.5 Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Il est organisé entre **le temps institut 1 et le temps institut 5** sur les semaines dédiées au planning de formation. Il est composé des :

- Module 3
- Module 4
- Module 5

4.5.1 Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77 heures)

4.5.1.1 Compétence attendue

Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.

- Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution
- Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies
- Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés
- Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique
- Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri- professionnelle
- Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter

4.5.1.2 Objectifs de formation

- Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de l'enfant et de sa mère
- Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation
- Relever et analyser une donnée par rapport à des normes et des valeurs repères, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude
- Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin

4.5.1.3 Eléments de contenu

Notions sur les pathologies prévalentes :

- Concept de maladie : lien entre santé et maladie ; maladie somatique et maladie psychique ; les processus pathologiques.
- Sémiologie et vocabulaire médical : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie.
- Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de l'enfant : la maladie aiguë, la maladie chronique, les situations d'urgence, les situations de fin de vie, la souffrance, le deuil.

- Anatomie, physiologie et pathologie des appareils et systèmes locomoteur, nerveux, tégumentaire, respiratoire, circulatoire, digestif, urinaire, reproducteur, endocrinien.
- La douleur chez l'enfant : les spécificités de la douleur chez l'enfant : nouveau-né, nourrisson, grand enfant...) ; les manifestations aux différents âges et situations ; la prévention de la douleur ; la distraction pendant les soins.
- Pathologies prévalentes de la mère et de l'enfant en santé mentale et psychiatrie.
- Risques liés aux pathologies et conduites addictives de la mère : diabète gestationnel, alcoolisation foeto-maternelle, toxicomanie, ...
- Troubles du spectre autistique et troubles du neuro-développement

Evaluation de l'état clinique de l'enfant et de sa mère et des changements de cet état clinique :

- Méthodologie du raisonnement clinique partagé : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques liées aux différentes fonctions du corps humain, analyse des informations recueillies, changement de l'état clinique.
- Identification d'une donnée anormale ou d'un risque, alerte et mise en œuvre d'actions de prévention, en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'un travail en équipe pluri professionnelle.
- Mesure quantitative et qualitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte et de l'enfant (mesure de la température, des pulsations, de la pression artérielle, de la fréquence respiratoire, des mensurations, du volume urinaire; observation de la respiration, de la conscience; recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques urinaires...) , règles d'hygiène et de sécurité, traçabilité et transcription.
- Recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques urinaire, lecture instantanée de la bilirubine par voie transcutanée.
- Réalisation de prélèvements non stériles (selles, urines, expectorations).
- Observation et participation à l'évaluation de la douleur et du comportement.

4.5.1.4 Recommandations pédagogiques

- L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain, et permettre une compréhension globale.

- Les connaissances concernant les pathologies prévalentes sont en lien avec les soins à réaliser.
- Les connaissances relatives aux paramètres vitaux doivent viser l'exactitude de leur mesure.
- L'identification des signes et des seuils d'alerte est approfondie et comprise en liaison avec les situations à risque.
- L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements.
- Les conditions réglementaires du travail en collaboration avec l'infirmière, la puéricultrice ou la sage-femme, sont rappelées lors de l'apprentissage de chaque soin.
- L'apprentissage d'une dextérité manuelle ne doit pas faire oublier la prise en compte des besoins de l'enfant.
- La contribution de l'auxiliaire de puériculture au raisonnement clinique partagé est traitée.
- Les différents lieux d'exercice seront abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.

4.5.1.5 Critères d'évaluation

- Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée
- Conformité des modalités de recueil des données
- Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent

4.5.2 Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés à l'enfant, évaluation et réajustement (154 heures)

4.5.2.1 Compétence attendue

Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.

1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
2. Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences
3. Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins
4. Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de l'enfant et en prévenant la douleur

5. Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle à partir de l'évaluation de la situation
6. Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation
7. Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention

4.5.2.2 Objectifs de formation

- Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation
- Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster

4.5.2.3 Eléments de contenu

FGSU niveau 2

Notions de pharmacologie :

- Les principales classes médicamenteuses, concept d'iatrogénie, modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme.
- Notion sur l'oxygénothérapie.

Le nouveau-né prématuré : immaturités des différents systèmes et pathologies associées, soins spécifiques, soins de soutien au développement (ou soins de développement).

Les soins en situation aigüe (approche théorique et pratique) :

- Cadre réglementaire permettant la réalisation de soins en situation aigüe
- Le rôle de l'AP dans les situations de soins aigus
- Définition, identification de modification de l'état de santé, évaluation de la situation clinique durant le soin
- Qualité et sécurité des soins réalisés en phase aigüe : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur
- Prise en compte des interactions avec les différents acteurs
- Recherche de la présence, de l'adhésion et de l'implication des parents lors des soins
- La notion de parcours de soins
- Réalisation des soins :
 - Adaptation des soins de la vie courante à l'état d'altération de la santé de l'enfant et installation de l'enfant dans une position confortable en lien avec sa pathologie
 - Surveillance du nouveau-né : adaptation à la vie extra-utérine
 - Surveillance de l'hypothermie et l'hyperthermie et mise en place d'actions adaptées

- Collaboration avec l'IDE, l'IPDE et la sage-femme dans la réalisation de soins stériles ou non stériles
- Adaptation de la communication à l'enfant durant le soin en fonction de son état de santé
- Préparation de l'enfant en vue d'une intervention chirurgicale, d'un acte invasif ou d'un examen complémentaire
- Préparation de l'environnement de l'enfant après une intervention, un acte invasif ou un examen complémentaire
- Soins palliatifs et accompagnement en fin de vie
- Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage :
 - Surveillance de l'enfant porteur de dispositifs médicaux ou d'appareillages : enfant sous monitoring ; enfant porteur d'attelles, de plâtres, de tractions ; enfant porteur de drains ; enfant sous perfusions ; enfant en milieu stérile ; enfant ayant une alimentation entérale ; enfant sous oxygénothérapie ; enfant sous photothérapie
 - Surveillance des régimes alimentaires
 - Pose de bas de contention
 - Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre
 - Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination)
 - Réalisation d'aspiration endo-trachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
 - Lavage oculaire et instillation de collyre
- Aide aux soins réalisés par l'IDE et l'IPDE :
 - Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable
 - Surveillance, réalisation, renouvellement des pansements non médicamenteux ;
 - Soins à l'enfant porteur d'entérostomie cicatrisée
 - Administration d'un aérosol non médicamenteux
 - Renouvellement de collecteur externe non stérile ;
 - Détection et réalisation des soins pour les parasitoses externes
 - Prévention et soins des escarres
 - Réalisation des soins de bouche non médicamenteux
 - Aide à la mobilisation
 - Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique ou de parole sur les thématiques de prévention infantile, de promotion de la santé
 - Soins post-mortem : toilette, habillage, identification.

- Evaluation de la qualité des soins et réajustement des soins

4.5.2.4 Recommandations pédagogiques

L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain, et permettre une compréhension globale.

Le rôle et la responsabilité de l'auxiliaire de puériculture dans l'aide à la prise des médicaments sont traités en lien avec la responsabilité de l'infirmier, de la puéricultrice et sage-femme.

L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements.

Les différents lieux d'exercice seront abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...

Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.

4.5.2.5 Critères d'évaluation

- Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser
- Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques
- Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation
- Analyse de la qualité du soin réalisé

4.5.3 Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35 heures)

4.5.3.1 Compétence attendue

Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

1. Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement
2. Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées
3. Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe
4. Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie
5. Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences
6. Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation

4.5.3.2 Objectifs de formation

- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements
- Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie
- Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention
- Utiliser les aides à la manutention (matériels)
- Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées

4.5.3.3 Eléments de contenu

L'installation et le déplacement des personnes

- La physiologie du mouvement
- Les éléments constitutifs d'un déplacement : rehaussement au lit, assis-debout, couché-debout ; les différents transferts
- L'évaluation des capacités de la personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement
- Le choix et l'utilisation d'un équipement ou la guidance verbale et non verbale adaptés aux capacités de la personne aidée installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux
- Mobilisation, aide à la marche, déplacements
- Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses

Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour la personne et pour soi-même (approche théorique et pratique) :

- L'identification des risques liés aux mobilisations des personnes et aux manutentions de matériels tant pour la personne aidée que pour le professionnel
- Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain
- Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes
- Les accidents dorso-lombaires
- Les différentes techniques de manutention, les aides à la manutention
- Techniques de prévention des accidents musculo-squelettiques
- Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques
- Prévention des chutes

4.5.3.4 Recommandations pédagogiques

- Les conséquences du port des charges lourdes sont traitées lors d'exercices pratiques, les positions et attitudes professionnelles correctes sont identifiées.
- Le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans l'aide au déplacement et à la mobilisation est précisé en liaison avec les autres professionnels.
- Les règles de sécurité sont analysées au regard des situations spécifiques.
- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

4.5.3.5 Critères d'évaluation

- Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources
- Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes
- Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace
- Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises

4.5.4 Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- **Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4**
- **Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5**
- **Evaluation des compétences en milieu professionnel**
- **Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2)**

Critères d'évaluation :

- Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée
- Conformité des modalités de recueil des données
- Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent
- Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser

- Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques
- Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation
- Analyse de la qualité du soin réalisé
- Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources
- Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes
- Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace
- Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises

4.6 Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Il est organisé au **temps institut 3** sur les semaines dédiées au planning de formation. Il est composé des :

- Module 6
- Module 7

4.6.1 Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70 heures)

4.6.1.1 Compétence attendue

Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage

- Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale
- Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité
- Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluriprofessionnelle
- Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique

- Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin
- Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

4.6.1.2 Objectifs de formation

- Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles
- Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation

4.6.1.3 Eléments de contenu

Information et droits des patients :

- Notions législatives et réglementaires
- Le cadre réglementaire relatif aux droits des patients et aux droits de l'enfant
- Le secret médical, le secret professionnel
- Le consentement des patients
- Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients
- Le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans l'information du patient
- La bientraitance : identification des facteurs qui contribuent à la bientraitance, prévention, repérage des signes de maltraitance et transmission aux personnes compétentes

Les techniques de communication (approche théorique et pratique) :

- Observation
- Entretien
- Ecoute active et reformulation
- Communication verbale et non verbale
- Le jeu et l'animation
- Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel
- Accueil et information de la personne et de son entourage
- Education à la santé d'une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie
- Participation à l'animation à but thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire
- Participation à la démarche éthique

Relation et communication à la personne soignée, à l'entourage et aux aidants :

- Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social
- Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité
- Adaptation de la communication et de la relation dans des situations spécifiques : situations de violence, désorientation, situation de handicap, fin de vie, pathologie chronique, urgence, annonce, ...
- Concept de mort, soins palliatifs et accompagnement de la personne en fin de vie
- Démarche éthique

Démarche d'information, d'éducation et de prévention : rôle d'information dans les domaines de l'éducation à la santé, de l'hygiène de vie courante et de la sécurité domestique

Initiation à l'anglais professionnel ou à une autre langue étrangère ou régionale en fonction de la spécificité du territoire d'implantation de l'IFAP.

Un approfondissement de la langue française peut également être proposé.

4.6.1.4 Recommandations pédagogiques

- Les techniques de base de la communication sont développées.
- Un travail approfondi et personnalisé est réalisé sur le comportement au travail et spécifiquement en relation avec les personnes soignées.
- Les situations de maltraitance ou présentant des difficultés dans la communication sont analysées.
- Le cadre réglementaire est actualisé.
- L'évaluation de l'initiation à une langue n'est pas nécessaire pour la validation du bloc de compétences.
- Les différents lieux d'exercice seront abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

4.6.1.5 Critères d'évaluation

- Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle
- Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage
- Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage

4.6.2 Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21 heures)

4.6.2.1 Compétence attendue

Informier et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation
3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation
4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement
5. Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage
6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages

4.6.2.2 Objectifs de formation

- Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
- Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation

4.6.2.3 Eléments du contenu

Formation des pairs et accueil de nouveaux professionnels

- Transmission d'informations
- Projet et objectifs de formation
- Tutorat et accompagnement des personnes en formation
- Transmission de savoir-faire et réajustement de la transmission
- Evaluation des acquis

4.6.2.4 Recommandations pédagogiques

- Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, PMI, crèche, maison maternelle ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game...) peuvent être utilisés.

4.6.2.5 Critères d'évaluation

- Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel
- Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel

4.6.3 Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- **Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée**
- **Evaluation des compétences en milieu professionnel**

Critères d'évaluation :

- Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle
- Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage
- Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage
- Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel
- Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel

4.7 Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Il est organisé au **temps institut 1** sur la semaine dédiée au planning de formation. Il est composé du :

- Module 8

4.7.1 Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35 heures)

4.7.1.1 Compétence attendue

Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.

1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques

2. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques
3. Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission
4. Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets
5. Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité
6. Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention

Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

1. Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences
2. Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter
3. Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins

4.7.1.2 Objectifs de formation

- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées
- Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins
- Identifier et appliquer les règles de bonnes pratique et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile
- Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures
- Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées

4.7.1.3 Eléments de contenu

Infection et prévention des risques :

- Les mécanismes de l'infection
- Prévention des risques liés à l'infection en milieu ordinaire et en milieu hospitalier :
 - Risques d'accident d'exposition au sang ;
 - Risques infectieux dans différents milieux de soins ;

- Les infections associées aux soins ;
- Notions sur l'antibiorésistance.
- Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier :
 - Normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement ;
 - Risques liés à l'utilisation de produits chimiques et modalités de protection
 - Commissions de vigilance ;
 - Formalités de déclaration d'accident ;
 - Rôle du comité d'hygiène et de sécurité.

Règles, bonnes pratiques et recommandations :

- Règles de bonnes pratiques et recommandations (HAS, sociétés savantes, ...) liées à l'hygiène et la santé environnementale.
- Les circuits des déchets à l'hôpital :
 - Les différents types de déchets et de contenants ;
 - Les obligations légales et réglementaires des établissements.
- Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits.
- Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits.
- Règles concernant l'isolement des patients.
- Règles concernant l'élimination des déchets y compris à domicile.
- Règles concernant le stockage des produits. Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels.

Réalisation des opérations d'entretien des locaux et des matériels (approche théorique et pratique) :

- Hygiène quotidienne de l'environnement du patient.
- Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade.
- Prévention des infections associées aux soins par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels.
- Isolement des patients : règles, précautions à respecter.
- Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais.
- Entretien, pré désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel chirurgical divers et du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques.; les opérations et le matériel en unité de stérilisation centrale.

- Montage, entretien et surveillance du matériel en lien avec les soins aigus, en lien avec le transport des patients ; en lien avec le transport des produits et matériels (le chariot de soins ; le chariot de linge ; ...).
- Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels.

4.7.1.4 Recommandations pédagogiques

- L'évolution des connaissances liées à la santé environnementale est prise en compte.
- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

4.7.1.5 Critères d'évaluation

- Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation
- Conformité de l'application des règles :
 - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
 - de traçabilité
 - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets
- Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement
- Pertinence du repérage et du traitement des anomalies
- Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés
- Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail

4.7.2 Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- **Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel**
- **Evaluation des compétences en milieu professionnel**

Critères d'évaluation :

- Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation
- Conformité de l'application des règles :

- de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
- de traçabilité
- liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets
- Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement
- Pertinence du repérage et du traitement des anomalies
- Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés
- Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail

4.8 Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Il est organisé au **temps institut 4** sur les semaines dédiées au planning de formation. Il est composé des :

- Module 9
- Module 10

4.8.1 Module 9 : Traitement des informations, qualité et gestion des risques (35 heures)

4.8.1.1 Compétence attendue

Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

1. Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée
2. Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité
3. Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle

4.8.1.2 Objectifs de formation

- Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies
- Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...)
- Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et des actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie

4.8.1.3 Eléments de contenu

Techniques de communication écrite

Traitement des informations

- Information et continuité des soins.
- Dossier de soins : composition réglementation, responsabilité, modalités d'utilisation et logiciels dédiés.
- Transmissions des données : fonction d'alerte, fonction de surveillance, fonction d'évaluation, analyse des situations et sélection des informations pertinentes.
- Informatique : notions globales, application à la santé, règlement général sur la protection des données.

4.8.1.4 Recommandations pédagogiques

- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Les différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.

4.8.1.5 Critères d'évaluation

- Fiabilité du recueil des données
- Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises
- Qualité des transmissions

4.8.2 Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques (70 heures)

4.8.2.1 Compétence attendue

Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques

1. Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
2. Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles
3. Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer
4. Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel
5. Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées
6. Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques
7. Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation
8. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

4.8.2.2 Objectifs de formation

- Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
- Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants
- Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation
- Identifier les événements indésirables et les non-conformités
- Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins
- Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

4.8.2.3 Eléments de contenu

Travail en équipe pluri professionnelle :

- La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur

- La collaboration avec l'IDE et ses modalités dans les soins de la vie quotidienne et les soins aigus
- Notions d'organisation du travail, organisation du travail collectif et individuel, législation du travail et du travail posté
- Les outils de planification des soins
- Organisation des soins au sein d'une équipe pluri professionnelle ;
- Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soin pluri professionnelle
- Techniques d'organisation et d'animation d'un groupe de pairs et d'apprenants
- Projet de soins, projet de vie et projet éducatif
- Dispositif de coordination des prises en soins, réunions de travail institutionnels et réseaux de soins, groupes projets
- Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences

Démarche qualité et gestion des risques :

- Certification des établissements de santé
- Démarche et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluriprofessionnelle
- Les indicateurs qualité : signification, utilisation
- Méthodes et outils d'analyse critique sur les pratiques
- Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son activité
- Les événements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation
- Les risques sanitaires
- Les différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier : réglementation, référentiels, recommandations, expertises, ...

4.8.2.4 Recommandations pédagogiques

- La participation à des actions collectives contribuant à l'amélioration de la qualité des soins (« chambre des erreurs », ...) est recherchée.
- Des travaux de groupe avec des étudiants d'autres filières (par exemple, étude de cas en groupe) et la mutualisation des enseignements sont recherchés.
- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...

- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.

4.8.2.5 Critères d'évaluation

- Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs
- Pertinence de l'organisation de son activité
- Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques
- Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure
- Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle
- Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation

4.8.3 Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- **Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée**
- **Evaluation des compétences en milieu professionnel**

Critères d'évaluation :

- Fiabilité du recueil des données
- Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises
- Qualité des transmissions
- Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs
- Pertinence de l'organisation de son activité
- Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques
- Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle
- Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation

4.9 La formation au Numérique en santé

La formation au numérique en santé est organisée conformément au référentiel de compétences et de connaissances socles¹⁸ prévu à l'annexe VII de l'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Cette formation d'une durée de 18 heures est intégrée dans les enseignements notamment des modules 9 et 10 sans en augmenter la durée. L'évaluation est intégrée dans l'évaluation des modules concernés. Une attestation de validation de la formation au numérique en santé, prévue par la réglementation est délivrée par le directeur de l'institut.

A l'IFAP du CHU de REIMS, la formation est organisée en fonction des cursus de formation tout au long de l'année et présentée aux élèves en début de formation.

Notamment la durée des temps de Travaux Personnels guidés seront ajustés en fonction du cursus suivi.

Cela permettra à l'ensemble des élèves de développer leurs connaissances et compétences à travers l'étude de capsules numériques en ligne proposées par l'ANS mais également les enseignements assurés pour les élèves concernés par le suivi du bloc 5 et en e-learning pour les élèves des autres cursus non concernés par le bloc 5.

L'évaluation se fera au cours des modules mais également par les quiz de l'ANS et sera aussi étudiée par l'obtention des attestations de suivi de fin de parcours de l'ANS.

Référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des aides-soignants et auxiliaires de puériculture

La formation au numérique en santé des professionnels de santé a pour objectifs de permettre :

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte d'évolution des pratiques professionnelles et d'accompagner la transformation numérique du système de soin;
- favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- Utiliser les outils numériques pour améliorer la prise en charge des patients et bénéficiaires ainsi que gagner du temps dans les tâches administratives
- Sécuriser la prise en charge des patients et bénéficiaires par la mise en place de bonnes pratiques de protection des données de santé et de prévention des cyberattaques

– La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences, définis dans le référentiel ci-dessous :

1. Les données de santé.
2. La cybersécurité en santé.
3. La communication en santé.
4. Les outils numériques en santé.
5. La télésanté.

 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE Référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des aides-soignants et auxiliaires de puériculture V1.1.2023			
N°	Compétences	Capacités	Heures
1.	Données de santé		6
1.1	Identifier un usager ou un professionnel de santé	- connaître les enjeux et critères liés à l'identitovigilance vis à vis d'un usager (Identité Nationale de Santé (INS), référentiels nationaux d'identité des personnes physiques)	2
1.2	Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation	- connaître le Règlement UE 2016/679 général de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) - connaître le régime du traitement de données à caractère personnel de santé - identifier les modalités de traitement de données à caractère personnel, données de santé et les sanctions encourues	1
1.3	Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales	- identifier les critères d'accès aux données des usagers : connaître le cadre réglementaire et la notion d'équipe de soins - connaître les responsabilités pénale et civile encourues - respecter le secret professionnel appliqué aux professions médicales et de santé, la protection du professionnel et de l'usager et le secret médical partagé - respecter le droit des usagers et les obligations liées à l'information des patients : savoir être et savoir faire - utiliser les outils d'accès aux données de l'usager (Identité Nationale de Santé (INS), Carte de Professionnel de Santé numérique (CPS), identifiant e-CPS, Carte de Professionnel en Formation (CPF), Pro santé Connect) - faire preuve d'éthique dans l'accès aux données de santé	2
2.	Cybersécurité en santé		4
2.1	Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail	- sécuriser le lieu d'accès physique (verrouillage des sessions) - configurer son poste de travail et son téléphone portable (gestion de l'antivirus et des mises à jour, chiffrement et sauvegarde des données, utilisation de logiciels conformes aux règles de sécurité et de confidentialité) - gérer des périphériques amovibles et l'utilisation nomade de son matériel - connaître les différents principes d'authentification, l'intérêt de l'authentification forte et à double facteurs et la gestion de mots de passe robustes - sécuriser sa messagerie et respecter les bonnes pratiques pour l'envoi et la réception de courriel et de messages - comprendre les enjeux de l'identification électronique appliquée au secteur de la santé - mettre en place les bonnes pratiques pour sécuriser son environnement	2
2.2	Se prémunir et réagir face aux incidents	- connaître les différents types d'action malveillantes - sécuriser sa navigation sur internet, savoir reconnaître les sites de confiance - savoir se prémunir contre les virus et actes malveillants - réagir en cas d'incident de cybersécurité en santé	2
3.	Communication en santé		6

3.1	Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information	- connaître le cadre réglementaire régissant les bonnes pratiques de communication avec l'ensemble des acteurs [Identité Nationale de Santé (INS), secret médical, codes de déontologie...] - maîtriser la notion de responsabilité professionnelle	2
3.2	Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'usager, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations	- mettre en œuvre les bonnes pratiques de savoir être - respecter les principes éthiques - identifier une situation de précarité numérique ou un trouble lié au numérique - renseigner les étudiants ou stagiaires - renseigner l'usager dans ses démarches	1
3.3	Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique	- connaître les enjeux liés à la e-réputation (référencement, diffamation, ...) - connaître les bonnes pratiques en cas de connexion à des plateformes - interagir en tant que professionnel de santé - gérer et supprimer une identité numérique	2
4.	Outils numériques en santé		2
4.1	Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité	- savoir définir la e-santé - connaître les différentes catégories d'objets connectés et applications de santé [référentiel(s) de la Haute Autorité de Santé (HAS), catégorisation, marquage CE des dispositifs médicaux, ...] - identifier les outils numériques adaptés aux attentes et aux besoins de soins des usagers et les risques associés - utiliser et paramétrer les objets connectés et les applications de santé	1
4.2	Utiliser les outils et services sooles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés	- utiliser les services associés au Dossier Médical Partagé (DMP) et à Mon Espace Santé (MES) - connaître les différents dossiers partagés [dossier pharmaceutique (DP), le Dossier Patient Informatisé (DPI) et le Dossier Usager Informatisé (DUI), ...] - connaître l'importance de la traçabilité des informations transcrites	1
5.	Télesanté		2
5.1	Maîtriser la réglementation de la télesanté	- connaître le cadre légal, réglementaire et conventionnel de la télesanté - connaître les rôles et distinguer les responsabilités des différents acteurs dans un parcours de soin (protection de la vie privée et respect du secret médical, ...) - énumérer les notions de téléconsultation, téléassistance, télésurveillance, téléexpertise et télésoin - identifier les risques inhérents à la pratique de la télesanté - identifier les enjeux éthiques et de déontologie de la télesanté	1
5.2	Pratiquer la télesanté en lien avec l'équipe de soin et l'usager	- connaître les bonnes pratiques pour garantir la qualité et la sécurité des soins - comprendre et participer à un projet médical ou de soin de télesanté (conception, déploiement, évaluation) - connaître les outils de télesanté adaptés à sa pratique et selon les préférences des patients et des usagers - identifier les dispositifs d'accompagnement adaptés au patient et à ses aidants	1
Total des heures			10

4.10 PRINCIPES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

L'évaluation des compétences est assurée par l'équipe pédagogique de l'IFAP et par les professionnels des terrains de stage.

4.10.1 Acquisition des modules

L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétences. Les notes se compensent donc entre elles mais uniquement si elles sont supérieures ou égales à 08/20.

En cas de non validation à la première session, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage avant d'être présenté au DEAP. Dans ce cas, la meilleure note des deux est retenue.

4.10.1.1 Bloc 1 : Etude de situation 4h00 au total

Ecrit à partir d'une étude de situation pour chaque module		Date des épreuves	
<i>Durée de l'évaluation</i>		Session 1	Session 2
Module 1 sur 20 points	02:00:00	12/11/2025	19/01/2026
Module 1bis sur 20 points	01:00:00	12/11/2025	19/01/2026
Module 2 sur 20 points	01:00:00	12/11/2025	19/01/2026

4.10.1.2 Bloc 2 : 3h00 pour écrit M3-M4 et 00h30 pour M5

- M3 et M4

Ecrit à partir d'une étude de situation pour chaque module		Date des épreuves	
<i>Durée de l'évaluation</i>		Session 1	Session 2
Module 3 sur 20 points	01:00:00	27/04/2026	15/06/2026
Module 4 sur 20 points	02:00:00	27/04/2026	15/06/2026

- M5

Tirage au sort d'une situation d'ergonomie et d'une question de cours puis simulation de la posture à adopter dans la prise en charge de l'enfant et réponse à la question de cours		Date des épreuves	
· Temps de préparation individuelle de 15 minutes · Oral de 15 minutes face à un jury, une formatrice IFAP et un enseignant des TP ergonomie			
<i>Durée de l'évaluation</i>		Session 1	Session 2
Module 5 sur 20 points	00:30:00	13/01/2026	15/06/2026

4.10.1.3 Bloc 3 : 00h50 pour épreuves simulées

Tirage au sort de situation de relation communication et d'encadrement : · Temps de préparation individuelle de 15 minutes pour chaque module soit 30 minutes · Oral de 10 minutes face à un jury, une formatrice IFAP et une AP pour chaque module soit 20 minutes		Date des épreuves	
<i>Durée de l'évaluation</i>		Session 1	Session 2
Module 6 sur 20 points analyse de la situation et pratique simulée de l'échange verbal avec la personne de la situation	00:25:00	11/05/2026	15/06/2026
Module 7 sur 20 points projet d'encadrement de l'élève ou du collègue	00:25:00	11/05/2026	15/06/2026

4.10.1.4 Bloc 4 : 1h pour un écrit

Ecrit à partir d'une situation d'hygiène relevée par les formateurs		Date des épreuves	
<i>Durée de l'évaluation</i>		Session 1	Session 2
Module 8 sur 20 points	01:00:00	06/10/2025	19/01/2026

4.10.1.5 Bloc 5 : 1h30 pour les épreuves simulées

Tirage au sort d'une situation qui comprend le lieu d'exercice, le nombre d'enfants à prendre en charge, la composition de l'équipe de travail ainsi qu'un dossier papier d'un des enfants : · Temps de préparation individuelle de 30 minutes pour chaque module soit 1h · Oral de 15 minutes face à un jury, une formatrice IFAP et une AP pour chaque module soit 30 minutes		Date des épreuves	
<i>Durée de l'évaluation</i>		Session 1	Session 2
Module 9 sur 20 points à partir du dossier de l'enfant tiré au sort,	00:45:00	29/05/2026	15/06/2026

l'élève devra réaliser les transmissions orales devant un jury			
Module 10 sur 20 points Présenter l'organisation du travail	00:45:00	29/05/2026	15/06/2026

4.10.2 Validation des compétences en stage

Tous les stages doivent être réalisés sans que les absences ne dépassent les 5% du nombre d'heures total de la formation suivie.

A l'issue de chaque période de formation en stage, l'équipe pédagogique fait un bilan des acquisitions de compétences de l'élève.

Une commission d'attribution de l'acquisition des résultats, présidée par le directeur de l'IFAP et composé de deux formatrices de l'institut ainsi que de deux encadrants de stage, se prononce sur la validation ou non des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations des professionnels de terrain de stages.

5 LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ELEVE EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR

Durant la formation, l'IFAP collabore avec les employeurs et les financeurs. Les actions suivantes sont menées :

- une réunion d'information et d'échanges des professionnels de terrain de stage et l'équipe de l'IFAP
- des rencontres sur le terrain de stage avec les professionnels au cours des encadrements cliniques,
- la mise à disposition des documents sur le site internet,
- les échanges mensuels sur les présences et absences des élèves.

6 LE PROJET D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les élèves en situation de handicap sont accompagnés dans leur formation et peuvent demander un aménagement des épreuves de certification.

Deux référents handicap sont identifiés au sein de l'IRF. L'information concernant les missions des référents handicap de l'IRF est faite le premier jour de la rentrée et en amont également sur le site internet ou lors des entretiens si le candidat l'évoque.

Les référents handicap disposent d'une adresse mail générique referenthandicapirf@chu-reims.fr. Cette adresse est présente sur la plaquette d'information affichée devant la salle de cours et sur le site internet.

Le stagiaire peut solliciter directement par mail les référents. Il peut également s'adresser à l'équipe pédagogique de l'institut qui transmettra la demande.

Ensuite, un entretien est mené par l'un des référents handicap. Il peut être accompagné, s'il le souhaite, d'une formatrice de l'IFAP. L'entretien permet de :

- demander à l'élève d'exprimer les raisons de sa demande, et d'évoquer avec lui les possibilités d'accompagnement déployées à l'IRF et les limites à ces accompagnements.
- D'aborder notamment les notions suivantes :
 - Adaptation Rythmes Pédagogiques
 - Adaptation Supports pédagogiques
 - Adaptation Outils –équipements
 - Adaptation Atelier- salle de cours
 - Adaptation Mise en situation professionnelle-stage
 - Adaptation Hébergement, restauration, locaux communs
 - Adaptation Déplacements
 - Adaptation Aménagement d'épreuve
 - Adaptation Accompagnement
- de prendre connaissance des notifications éventuelles apportées par l'élève et en fonction de ces documents, l'accompagner dans la constitution du dossier MDPH pour l'actualisation de son dossier et l'attribution d'une notification mentionnant les compensations à mettre en place pour la durée de la formation.

Ensuite, le référent handicap qui reçoit l'élève en entretien réalise des transmissions écrites par mail au responsable pédagogique.

Le référent handicap s'assure du suivi du stagiaire jusqu'à ce que celui-ci fournisse la notification MDPH comprenant les compensations éventuelles et s'assure de la transmission à l'équipe pédagogique qui met en place les compensations.

Le référent handicap reste disponible pour toute demande ultérieure. La finalité est de permettre à l'élève de réussir sa formation avec un dosage d'accompagnement qui lui permettra de s'épanouir en entrant dans la vie professionnelle.

7 L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DE PARCOURS

La formation dont l'élève va bénéficier tient compte des diplômes antérieurs obtenus par l'élève. Ainsi, selon certains diplômes, les élèves effectueront un cursus partiel :

- le diplôme d'Etat d'aide-soignant
- le diplôme d'assistant de régulation médicale
- le diplôme d'Etat d'ambulancier
- le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles
- le titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- le titre professionnel d'agent de service médico-social
- la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle

Les personnes suivant un cursus partiel bénéficient en plus des heures prévues de 35 heures d'API Complémentaires afin de les accompagner dans leur parcours de formation allégé.

7.1 Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Ambulancier - Référentiel 2006 (DEA)

Les élèves suivant ce cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au tableau ci-dessous.

Ce parcours comporte **1170 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **575 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique**.

35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.

Bloc de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale 147 h	Durée allégée : 17 semaines comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5, 5 et 7 semaines ⇒ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 : Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28 h		
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque 21 h		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module allégé : 35 h	⇒ Portant sur l'ensemble des blocs de compétences : Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module allégé : 141 h		
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Equivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. – relation et communication avec les personnes et leur entourage Module allégé : 21 h	Bloc 5 - Travail en équipe	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une épreuve simulée Evaluation des
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication		

apprenants	professionnels	avec les pairs 21 h	pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	compétences en milieu professionnel
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés Module allégé : 21 h	⇒ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations Module allégé : 14 h		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques Module allégé : 49 h		

Formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation) + 35 h
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	21 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	35 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	141 h
Module 6. – Relation et communication avec les personnes et leur entourage	21 h
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	21 h
Module 9. – Traitement des informations	14 h
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	49 h

Formation clinique

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

L'équipe pédagogique de l'IFAP a fait le choix d'organiser un stage en EAJE, un stage en pédiatrie et un stage en établissement accueillant des enfants en situation de handicap. La durée de chaque stage se fera en fonction du projet professionnel de l'élève et sera conforme à la réglementation.

7.2 Les personnes titulaires du Diplôme d'Assistant de Régulation Médical

Les élèves suivant ce cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au tableau ci-dessous.

Ce parcours comporte **1148 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **553 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique**.

35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.

Bloc de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale 147 h	Durée allégée : 17 semaines comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5, 5 et 7 semaines ⇒ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 : Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28 h		
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Dispense de formation		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module allégé : 35 h	⇒ Portant sur l'ensemble des blocs de compétences : Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module allégé : 141 h		
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. – Accompagnement de la mobilité et la personne aidée 35 h		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. – relation et communication avec les personnes et leur entourage Module allégé : 21 h	Bloc 5 - Travail en équipe	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une épreuve simulée Evaluation des
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication		

apprenants	professionnels	avec les pairs 21 h	pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	compétences en milieu professionnel
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 35 h	⇒ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Equivalence		Pas dévaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques Module allégé : 35 h		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel

Formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation) + 35 h
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	21 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	133 h
Module 5. – Accompagnement de la mobilité de l personne aidée	35 h
Module 6. – Relation et communication avec les personnes et leur entourage	21 h
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	35 h

Formation clinique

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

L'équipe pédagogique de l'IFAP a fait le choix d'organiser un stage en EAJE, un stage en pédiatrie et un stage en établissement accueillant des enfants en situation de handicap. La durée de chaque stage se fera en fonction du projet professionnel de l'élève et sera conforme à la réglementation.

7.3 Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » Référentiel 2011 (ASSP)

Les élèves suivant ce cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au tableau ci-dessous.

Ce parcours comporte **1022 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **497 heures de formation théorique** et **525 heures (15 semaines) de formation clinique**.

35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.

Bloc de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module allégé : 112 h	Durée allégée : 15 semaines comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5 semaines ⇒ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 : Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. - Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28 h		
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. - Repérage et prévention des situations à risque Module allégé : 14 h		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne 77 h	⇒ Portant spécifiquement sur les blocs 1 et 2 : Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ⇒ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 154 h		
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35 h		
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage			Equivalence totale Pas d'évaluation

entourage, des professionnels et des apprenants	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels			
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés			Equivalence totale Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités			Equivalence totale Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques			

Formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation) + 35 h
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	112 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	14 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	154 h
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h

Formation clinique

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

L'équipe pédagogique de l'IFAP a fait le choix d'organiser un stage en EAJE, un stage en pédiatrie et un stage en établissement accueillant des enfants en situation de handicap.

7.4 Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires » (SAPAT)

Les élèves suivant ce cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au tableau ci-dessous.

Ce parcours comporte **1414 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **644 heures de formation théorique** et **770 heures (22 semaines) de formation clinique**.

35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.

Bloc de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module allégé : 112 h	15 semaines comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5 semaines ⇒ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 : Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28 h		
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module allégé : 21 h		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne 77 h	⇒ Portant spécifiquement sur les blocs 1 et 2 : Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 154 h		
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35 h	⇒ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage			Equivalence totale Pas d'évaluation

entourage, des professionnels et des apprenants	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels			
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 35 h	1 période de 7 semaines en milieu professionnel ⇒ Contexte de prise en soins en rééducation réadaptation, soins de suite, soins de courte durée ⇒ Permettant d'explorer les missions 2 et 3 ⇒ Portant spécifiquement sur les blocs 2, 4 et 5 :	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 9. – Traitement des informations 35 h Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques 70 h	Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention Bloc 5 : Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel

Formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation) + 35 h
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	112 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	21 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	154 h
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 9. – Traitement des informations	35 h
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

Formation clinique

Quatre périodes en milieu professionnels doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

7.5 Les personnes titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP AEPE)

Les élèves suivant ce cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au tableau ci-dessous.

Ce parcours comporte **1176 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **581 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique**.

35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.

Bloc de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module allégé : 77 h	Durée allégée : 17 semaines comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5, 5 et 7 semaines ⇒ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 : Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale Module allégé : 14 h		
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module allégé : 14 h		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne 77 h	⇒ Portant spécifiquement sur l'ensemble des blocs : Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 154 h		
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35 h		
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Dispense de formation		Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication		

apprenants	professionnels	avec les pairs 21 h	Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 35 h	⇒ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations Module allégé : 28 h		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques Module allégé : 49 h		

Formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	77 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	14 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	14 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	154 h
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 9. – Traitement des informations	28 h
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	49 h

Formation clinique

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

L'équipe pédagogique de l'IFAP a fait le choix d'organiser un stage en EAJE, un stage en pédiatrie et un stage en établissement accueillant des enfants en situation de handicap. La durée de chaque stage se fera en fonction du projet professionnel de l'élève et sera conforme à la réglementation.

7.6 Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social – Référentiel 2016 (DEAES)

Les titulaires des diplômes d'Etat d'Aide médico-psychologique (AMP) ou d'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS) sont titulaire de droit du DEAES 2016.

Les élèves suivant ce cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au tableau ci-dessous.

Ce parcours comporte **1169 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **574 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique**.

35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.

Bloc de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module allégé : 112 h	Durée allégée : 17 semaines comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5, 5 et 7 semaines ⇒ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 : Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28h		
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque 21h		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne 77 h	⇒ Portant spécifiquement sur les blocs 1, 2 et 4 : Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ⇒ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module allégé : 133 h si AFGSU valide		
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35 h		
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Equivalence		Pas d'évaluation
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication		Etude de situations relationnelles pouvant

apprenants	professionnels	avec les pairs 21 h	d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.	comporter une pratique simulée
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 35 h		Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Equivalence		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques Module allégé : 35 h		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée

Formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	112 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	21 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	133 h si AFGSU valide
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	35 h

Formation clinique

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

L'équipe pédagogique de l'IFAP a fait le choix d'organiser un stage en EAJE, un stage en pédiatrie et un stage en établissement accueillant des enfants en situation de handicap. La durée de chaque stage se fera en fonction du projet professionnel de l'élève et sera conforme à la réglementation.

7.7 Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social – Référentiel 2021 (DEAES)

Les élèves suivant ce cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au tableau ci-dessous.

Ce parcours comporte **1071 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **476 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique**.

35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.

Bloc de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module allégé : 112 h	Durée allégée : 17 semaines comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5, 5 et 7 semaines ⇒ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 : Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel ⇒ Portant spécifiquement sur les blocs 1, 2 et 4 : Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ⇒ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28h		
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque 21h		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module allégé : 63 h		Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module allégé : 133 h si AFGSU valide		
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Equivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et	6- Etablir une communication adaptée pour	Equivalence		Pas d'évaluation

accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	informer et accompagner la personne et son entourage		d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.	
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21 h		Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés Module allégé : 21 h		Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques			

Formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	112 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	21 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	63 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	133 h si AFGSU valide
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	21 h

Formation clinique

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

L'équipe pédagogique de l'IFAP a fait le choix d'organiser un stage en EAJE, un stage en pédiatrie et un stage en établissement accueillant des enfants en situation de handicap. La durée de chaque stage se fera en fonction du projet professionnel de l'élève et sera conforme à la réglementation.

7.8 Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant - Référentiel 2005 (DEAS)

Les élèves suivant ce cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au tableau ci-dessous.

Ce parcours comporte **812 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **392 heures de formation théorique** et **420 heures (12 semaines) de formation clinique**.

35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.

Bloc de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module allégé : 112 h	Durée allégée : 12 semaines comprenant 2 périodes en milieu professionnel de 5 et 7 semaines ⇒ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 :	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28 h	Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module allégé : 21 h	Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne 28 h	⇒ Portant spécifiquement sur les blocs 1 et 2 :	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 70 h	Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation			Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage			Pas d'évaluation

entourage, des professionnels et des apprenants	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21 h		Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés			Equivalence totale Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités			Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques Module allégé : 35 h		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée

Formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation) + 35 h
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	112 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	21 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	28 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	70 h
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	35 h

Formation clinique

Deux périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 7 semaines

L'équipe pédagogique de l'IFAP a fait le choix d'organiser un stage en EAJE et un stage en pédiatrie. La durée de chaque stage se fera en fonction du projet professionnel de l'élève et sera conforme à la réglementation.

7.9 Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant - Référentiel 2021 (DEAS)

Les élèves suivant ce cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au tableau ci-dessous.

Ce parcours comporte **721 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **301 heures de formation théorique** et **420 heures (12 semaines) de formation clinique**.

35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.

Bloc de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module allégé : 112 h	Durée allégée : 12 semaines comprenant 2 périodes en milieu professionnel de 5 et 7 semaines ⇒ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 :	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28 h	Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module allégé : 14 h	Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module allégé : 14 h	⇒ Portant spécifiquement sur les blocs 1 et 2 :	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module allégé : 56 h	Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation			Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage			Equivalence totale Pas d'évaluation

entourage, des professionnels et des apprenants	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels			
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés			Equivalence totale Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités			Equivalence totale Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques			

Formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation) + 35 h
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	112 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	14 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	14 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	56 h

Formation clinique

Deux périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 7 semaines

L'équipe pédagogique de l'IFAP a fait le choix d'organiser un stage en EAJE et un stage en pédiatrie. La durée de chaque stage se fera en fonction du projet professionnel de l'élève et sera conforme à la réglementation.

7.10 Les personnes titulaires du Titre Professionnel d'Assistant De Vie aux Familles

Les élèves suivant ce cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au tableau ci-dessous.

Ce parcours comporte **1169 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **574 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique**.

35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.

Bloc de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module allégé : 98 h	Durée allégée : 17 semaines comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5, 5 et 7 semaines ⇒ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 : Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale Module allégé : 21 h		
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module allégé : 14 h		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne 77 h	⇒ Portant spécifiquement sur l'ensemble des blocs : Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 154 h		
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Dispense de formation		
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Dispense de formation		Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication		

apprenants	professionnels	avec les pairs 21 h	Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 35 h	⇒ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations Module allégé : 28 h		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques Module allégé : 49 h		

Formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation) + 35 h
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	98 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	21 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	14 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	154 h
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 9. – Traitement des informations	28 h
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	49 h

Formation clinique

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

L'équipe pédagogique de l'IFAP a fait le choix d'organiser un stage en EAJE, un stage en pédiatrie et un stage en établissement accueillant des enfants en situation de handicap. La durée de chaque stage se fera en fonction du projet professionnel de l'élève et sera conforme à la réglementation.

7.11 Les personnes devant réaliser un complément de formation

Les élèves non admis au DEAP au regard de la décision du jury du diplôme d'état d'Auxiliaire de Puériculture, devront suivre un cursus complémentaire.

Ils suivront l'enseignement du ou des modules de formation et-ou des compétences non validé(s).

8 LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE

Selon les cursus de formation accueillis pour l'année 2025-2026, la planification de l'alternance sera selon :

- Cursus complet
- Cursus Ambulancier Référentiel 2006
- Cursus Baccalauréat professionnel ASSP Référentiel 2011
- Cursus Baccalauréat professionnel SAPAT Référentiel 2011
- Cursus CAP AEPE
- Cursus DEAS Référentiel 2005
- Cursus DEAS Référentiel 2021

En fonction du ou des diplôme(s) des élèves, le cursus sera organisé au regard de la réglementation. Si l'élève a plusieurs diplômes permettant des allègements ou dispenses ou équivalences de formation, nous devons tous les prendre en compte.

8.1 Cursus complet

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1 L	API	1 M	M1	1 S		1 L		1 J		1 D		1 D		1 M		1 M		1 V		1 L		1 M		1 L		1 M		1 M				
2 M	API	2 J	M1	2 D		2 M		2 V		2 L		2 L	M4	2 J		2 S		2 M		2 M		2 J		2 M		2 J		2 J				
3 M	API	3 V	M1	3 L		M4	3 M	3 S		3 M		3 M	M4	3 V		3 D		3 M		3 M		3 V		3 M		3 V		3 V				
4 J	M1	4 S		4 M		M4	4 J	4 D		4 M		4 M	M4	4 S		4 L		M7	4 J		4 S		4 J		4 S		4 S					
5 V	M1	5 D		5 M		M4	5 V	5 L		M5	5 J	5 J	M4	5 D		5 M		M7	5 V		5 D		5 V		5 D		5 D					
6 S		6 L	Eval M5-M1	6 J		M4	6 S	6 M		M5	6 V	6 V	M4	6 L		6 M		M9	6 S		6 L		6 L		6 L		6 L					
7 D		7 M	M1bis	7 V		M4	7 D	7 M		M5	7 S	7 S		7 M		7 J		TPG	7 D		7 M		7 M		7 M		7 M					
8 L	M8	8 M	M1bis	8 S		8 L		8 J		M5	8 D	8 D		8 M		8 V			8 L		8 M		8 M		8 M		8 M					
9 M	M8	9 J	M1bis	9 D		9 M		9 V		M5	9 L	9 L	M6	9 J		9 S			9 M		9 J		9 J		9 J		9 J					
10 M	M8	10 V	M1bis	10 L		TPG	10 M	10 S		10 M		10 M	M6	10 V		10 D			10 M		10 V		10 V		10 V		10 V					
11 J	M8	11 S		11 M			11 J	11 D		11 M		11 M	M6	11 S		11 L		Eval BLOC 3 -M9	11 J		11 S		11 S		11 S		11 S					
12 V	M8	12 D		12 M		Eval Bloc 1 - M4	12 V	12 L		M4	12 J	12 J	M6	12 D		12 M		M9	12 V		12 D		12 D		12 D		12 D					
13 S		13 L	M2	13 J		API	13 S	13 M		M4	13 V	13 V	M6	13 L		13 M		M9	13 S		13 L		13 L		13 L		13 L					
14 D		14 M	M2	14 V		API	14 D	14 M		M4	14 S	14 S		14 M		14 J			14 D		14 M		14 M		14 M		14 M					
15 L	M1	15 M	M2	15 S		15 L		15 J		TPG	15 D	15 D		15 M		15 V		TPG	15 L	SESSION 2 : Blocs 2, 3 et 4			15 M		15 M		15 M					
16 M	M1	16 J	M3	16 D		16 M		16 V		Eval M5 -SPI	16 L	16 L		16 J		16 S			16 M		16 J		16 J		16 J		16 J					
17 M	M1	17 V	M3	17 L		17 M		17 S		17 M		17 M		17 V		17 D			17 M		17 V		17 V		17 V		17 V					
18 J	M1	18 S		18 M		18 J		18 D		18 M		18 M		18 S		18 L		M10	18 J		18 S		18 S		18 S		18 S					
19 V	M1	19 D		19 M		19 V		19 L	SESSION 2 : Blocs 1 et 4			19 J	19 J		19 D		19 M		M10	19 V		19 D		19 D		19 D						
20 S		20 L	M1	20 J		20 S		20 M		20 V		20 V		20 L		20 M		M10	20 S		20 L		M9		20 L		M9					
21 D		21 M	M1	21 V		21 D		21 M		21 S		21 S		21 M		21 J		M10	21 D		21 M		M10		21 M		M10					
22 L	M1	22 M	M3	22 S		22 L		22 J		22 D		22 D		22 M		22 V		M10	22 L		22 M		M10		22 M		M10					
23 M	M1	23 J	M3	23 D		23 M		23 V		23 L	M4	23 L		23 J		23 S			23 M		23 J		23 J		23 J							
24 M	M1	24 V	M3	24 L		24 M		24 S		24 M	M4	24 M		24 V		24 D			24 M		24 V				24 V							
25 J	M1	25 S		25 M		25 J		25 D		25 M	M4	25 M		25 S		25 L			25 J		25 S		25 S		25 S		25 S					
26 V	M1	26 D		26 M		26 V		26 L		26 J	M4	26 J		26 D		26 M		M10	26 V		26 D		26 D		26 D		26 D					
27 S		27 L	M3	27 J		27 S		27 M		27 V	M4	27 V		27 L		Eval M3-M4 - M6		27 M		M10	27 S		27 L		27 L		27 L					
28 D		28 M	M3	28 V		28 D		28 M		28 S		28 S		28 M		M6		28 J		TPG	28 D		28 M		28 M		28 M					
29 L	M1	29 M	M3	29 S		29 L		29 J				29 D		29 M		M6		29 V		Eval M9-M10	29 L		29 M		29 M		29 M					
30 M	M1	30 J	M3	30 D		30 M		30 V				30 L		30 J		M7		30 S			30 M		30 J		30 M		30 J					
		31 V	M3			31 M		31 S				31 M											31 V		31 V		31 V					

Formation avec les enseignements suivants et selon les planifications hebdomadaires :

M1 : 147h
M1bis : 28h
M2 : 21h
M3 : 77h
M4 : 154h
M5 : 35h

M6 : 70h
M7 : 21h
M8 : 35h
M9 : 35h
M10 : 70h

API : 35h
SPI : 7h
TPG : 35h

3 stages de 5 semaines
1 stage de 7 semaines

8.2 Cours Ambulancier Référentiel 2006

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1 L	API	1 M	M1	1 S		1 L		1 J		1 D		1 J		1 D		1 M		1 D		1 M		1 V		1 L		1 M		1 J		1 M		
2 M	API	2 J	M1	2 D		2 M		2 V		2 L		2 V		2 L		2 J		2 L		M4		2 S		2 M		2 J		2 V		2 M		
3 M	API	3 V	M1	3 L		M4		3 M		3 S		3 M		3 M		3 V		3 M		M4		3 D		3 M		3 V		3 D		3 M		
4 J	M1	4 S		4 M		M4		4 J		4 D		4 M		4 M		M4		4 M		M4		4 S		4 J		4 S		4 D		4 M		
5 V	M1	5 D		5 M		M4		5 V		5 L		5 J		5 J		M4		5 J		M4		5 D		5 M		M7		5 V		5 D		
6 S		6 L	Eval M8-M1	6 J		M4		6 S		6 M		6 V		6 V		M4		6 V		M4		6 L		6 M		M9		6 S		6 L		
7 D		7 M	M1bis	7 V		M4		7 D		7 M		7 S		7 S				7 M				7 M		7 J		TPG		7 D		7 M		
8 L	M8	8 M	M1bis	8 S				8 L		8 J		8 D		8 D				8 M				8 M		8 V				8 L		8 M		
9 M	M8	9 J	M1bis	9 D				9 M		9 V		9 L		9 L		M6		9 J				9 S		9 M		9 V		9 J		9 M		
10 M	M8	10 V	M1bis	10 L		TPG		10 M		10 S		10 M		10 M		M6		10 V				10 D		10 M		10 V		10 M		10 M		
11 J	M8	11 S		11 M				11 J		11 D		11 M		11 M		M6		11 S				11 L		Eval BLOC 3 - M9		11 J		11 S		11 M		
12 V	M8	12 D		12 M		Eval Bloc 1 - M4		12 V		12 L		TPG		12 J		M6		12 J		M6		12 D		12 M		M9		12 V		12 D		
13 S		13 L	M2	13 J		API		13 S		13 M		SPI		13 V		M6		13 V		M6		13 L		13 M		M9		13 S		13 L		
14 D		14 M	M2	14 V		API		14 D		14 M		M4		14 S				14 S				14 M		14 J				14 D		14 M		
15 L	M1	15 M	M2	15 S				15 L		15 J		M4		15 D				15 D				15 M		15 V		TPG		15 L	SESSION 2 : Blocs 2, 3 et 4	15 M		
16 M	M1	16 J	M3	16 D				16 M		16 V		M4		16 L				16 L				16 J		16 S				16 M		16 J		
17 M	M1	17 V	M3	17 L				17 M		17 S				17 M				17 M				17 V		17 D				17 M		17 V		
18 J	M1	18 S		18 M				18 J		18 D				18 M				18 M				18 S		18 L		M10		18 J		18 S		
19 V	M1	19 D		19 M				19 V		19 L		SESSION 2 : Blocs 1 et 4		19 J				19 J				19 D		19 M		M10		19 V		19 D		
20 S		20 L	M1	20 J				20 S		20 V				20 M				20 V				20 L		20 M		M10		20 S		20 L	M9	
21 D		21 M	M1	21 V				21 D		21 S				21 M		21 S		21 S				21 M		21 J		M10		21 D		21 M	M10	
22 L	M1	22 M	M3	22 S				22 L		22 J				22 D				22 D				22 M		22 V		M10		22 L		22 M	M10	
23 M	M1	23 J	M3	23 D				23 M		23 V				23 L		M4		23 L				23 J		23 S				23 M		23 J		
24 M	M1	24 V	M3	24 L				24 M		24 S				24 M		M4		24 M				24 V		24 D				24 M		24 V		
25 J	M1	25 S		25 M				25 J		25 D				25 M		M4		25 M				25 S		25 L				25 J		25 S		
26 V	M1	26 D		26 M				26 V		26 L				26 J		M4		26 J				26 D		26 M		M10		26 V		26 D		
27 S		27 L	M3	27 J				27 S		27 M				27 V		M4		27 V				27 L	Eval M3-M4 - M6	27 M	M10		27 S		27 L		27 M	
28 D		28 M	M3	28 V				28 D		28 S				28 M				28 S				28 M		M6		28 J		TPG		28 M		
29 L	M1	29 M	M3	29 S				29 L		29 J								29 D				29 M	M6	29 V	Eval M9-M10		29 L		29 M		29 M	
30 M	M1	30 J	M3	30 D				30 M		30 V								30 L				30 J	M7	30 S				30 M		30 J		
		31 V	M3					31 M		31 S								31 M				31 D						31 M		31 V		
									Institut	Stage			Vacances																			

Allègement de formation durant les enseignements suivants et selon les planifications hebdomadaires :

M1 : Totalité des enseignements
M1bis : Totalité des enseignements
M2 : Totalité des enseignements
M3 : Module allégé 35h sur les 77h
M4 : Module allégé 141h sur les 154h

M6 : Module allégé 21h sur les 70h
M7 : Totalité des enseignements
M8 : Module allégé 21h sur les 35h
M9 : Module allégé 14h sur les 35h
M10 : Module allégé 49h sur les 70h

2 stages de 5 semaines
1 stage de 7 semaines

Total des heures de théorie :

M1 : 147h
M1bis : 28h
M2 : 21h
M3 : 35h
M4 : 141h
M5 : équivalence
M6 : 21h

M7 : 21h
M8 : 21h
M9 : 14h
M10 : 49h
API : 35h
API complémentaire : 35h à ajouter en fonction de l'élève
TPG : 35h
SPI : 7h

8.3 Cursus Baccalauréat professionnel ASSP Référentiel 2011

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			
1 L	API		1 M	M1		1 S			1 L			1 J			1 D			1 D			1 M			1 V			1 L			1 M			
2 M	API		2 J	M1		2 D			2 M			2 V			2 L			2 L		M4	2 J			2 S			2 M			2 J			
3 M	API		3 V	M1		3 L		M4	3 M			3 S			3 M			3 M		M4	3 V			3 D			3 M			3 V			
4 J	M1		4 S			4 M		M4	4 J			4 D			4 M			4 M		M4	4 S			4 L			4 J			4 S			
5 V	M1		5 D			5 M		M4	5 V			5 L		M5	5 J			5 J		M4	5 D			5 M			5 V			5 D			
6 S			6 L	Eval M3-M1		6 J		M4	6 S			6 M		M5	6 V			6 V		M4	6 L			6 M			6 S			6 L			
7 D			7 M	M1bis		7 V		M4	7 D			7 M		M5	7 S			7 S			7 M			7 J			7 D			7 M			
8 L			8 M	M1bis		8 S			8 L			8 J		M5	8 D			8 D			8 M			8 V			8 L			8 M			
9 M			9 J	M1bis		9 D			9 M			9 V		M5	9 L			9 L		TPG	9 J			9 S			9 M			9 J			
10 M			10 V	M1bis		10 L		TPG	10 M			10 S			10 M			10 M		TPG	10 V			10 D			10 M			10 V			
11 J			11 S			11 M			11 J			11 D			11 M			11 M		TPG	11 S			11 L			11 J			11 S			
12 V			12 D			12 M		Eval Bloc 1 - M4	12 V			12 L		TPG	12 J			12 J			12 D			12 M			12 V			12 D			
13 S			13 L	M2		13 J		API	13 S			13 M		Eval M5 - SPI	13 V			13 V			13 L			13 M			13 S			13 L			
14 D			14 M	M2		14 V		API	14 D			14 M			14 S			14 S			14 M			14 J			14 D			14 M			
15 L	M1		15 M	M2		15 S			15 L			15 J		M4	15 D			15 D			15 M			15 V			15 L		SESSION 2 : Bloc 2	15 M			
16 M	M1		16 J	M3		16 D			16 M			16 V		M4	16 L			16 L			16 J			16 S			16 M			16 J			
17 M	M1		17 V	M3		17 L			17 M			17 S			17 M			17 M			17 V			17 D			17 M			17 V			
18 J	M1		18 S			18 M			18 J			18 D			18 M			18 M			18 S			18 L			18 J			18 S			
19 V	M1		19 D			19 M			19 V			19 L		SESSION 2 : Blocs 1 et 4	19 J			19 J			19 D			19 M			19 V			19 D			
20 S			20 L	M1		20 J			20 S			20 M			20 V			20 V			20 L			20 M			20 S			20 L			
21 D			21 M	M1		21 V			21 D			21 M			21 S			21 S			21 M			21 J			21 D			21 M			
22 L	M1		22 M	M3		22 S			22 L			22 J			22 D			22 D			22 M			22 V			22 L			22 M			
23 M	M1		23 J	M3		23 D			23 M			23 V			23 L		M4	23 L			23 J			23 S			23 M			23 J			
24 M	M1		24 V	M3		24 L			24 M			24 S			24 M		M4	24 M			24 V			24 D			24 M			24 V			
25 J	M1		25 S			25 M			25 J			25 D			25 M		M4	25 M			25 S			25 L			25 J			25 S			
26 V	M1		26 D			26 M			26 V			26 L			26 J		M4	26 J			26 D			26 M			26 V			26 D			
27 S			27 L	M3		27 J			27 S			27 M			27 V		M4	27 V			27 L			Eval M3-M4	27 M			27 S			27 L		
28 D			28 M	M3		28 V			28 D			28 M			28 S			28 S			28 M			28 J			28 D			28 M			
29 L	M1		29 M	M3		29 S			29 L			29 J			29 D			29 D			29 M			29 V			29 L			29 M			
30 M	M1		30 J	M3		30 D			30 M			30 V			30 L			30 L			30 J			30 S			30 M			30 J			
			31 V	M3					31 M			31 S			31 M			31 M						31 D						31 V			

Allègement de formation durant les enseignements suivants et selon les planifications hebdomadaires :

M1 : Module allégé 112h sur les 147h
M1bis : Totalité des enseignements
M2 : Module allégé 14h sur les 21h
M3 : Totalité des enseignements
M4 : Totalité des enseignements
M5 : Totalité des enseignements

3 stages de 5 semaines

Total des heures de théorie :

M1 : 112h
M1bis : 28h
M2 : 14h
M3 : 77h
M4 : 154h
M5 : 35h
M6 : Equivalence

M7 : Equivalence
M8 : Equivalence
M9 : Equivalence
M10 : Equivalence
API : 35h
API complémentaire : 35h à ajouter en fonction de l'élève
TPG : 35h
SPI : 7h

8.4 Cursus Baccalauréat professionnel SAPAT Référentiel 2011

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1 L	API		1 M	M1		1 S			1 L			1 J			1 D			1 D			1 M			1 V			1 L			1 M		
2 M	API		2 J	M1		2 D			2 M			2 V			2 L			2 L			2 J			2 S			2 M			2 J		
3 M	API		3 V	M1					3 M			3 S			3 M			3 M			3 V			3 D			3 M			3 V		
4 J	M1		4 S			4 M			4 J			4 D			4 M			4 M			4 S			4 L			4 J			4 S		
5 V	M1		5 D			5 M			5 V			5 L			5 J			5 J			5 D			5 M			5 V			5 D		
6 S			6 L	Eval M5-M1		6 J			6 S			6 M			6 V			6 V			6 L			6 M			6 S			6 L		
7 D			7 M	M1bis		7 V			7 D			7 M			7 S			7 S			7 M			7 M			7 D			7 M		
8 L	M8		8 M	M1bis		8 S			8 L			8 J			8 D			8 D			8 M			8 V			8 L			8 M		
9 M	M8		9 J	M1bis		9 D			9 M			9 V			9 L			9 L			9 J			9 S			9 M			9 J		
10 M	M8		10 V	M1bis					10 M			10 S			10 M			10 M			10 V			10 D			10 M			10 V		
11 J	M8		11 S			11 M			11 J			11 D			11 M			11 M			11 S			11 L			11 J			11 S		
12 V	M8		12 D			12 M			12 V			12 L			12 J			12 J			12 D			12 M			12 V			12 D		
13 S			13 L	M2		13 J			13 S			13 M			13 V			13 V			13 L			13 M			13 S			13 L		
14 D			14 M	M2		14 V			14 D			14 M			14 S			14 S			14 V			14 D			14 M			14 M		
15 L	M1		15 M	M2		15 S			15 L			15 J			15 D			15 D			15 M			15 V			15 L			15 M		
16 M	M1		16 J	M3		16 D			16 M			16 V			16 L			16 L			16 J			16 S			16 M			16 J		
17 M	M1		17 V	M3		17 L			17 M			17 S			17 M			17 M			17 V			17 D			17 M			17 V		
18 J	M1		18 S			18 M			18 J			18 D			18 M			18 M			18 S			18 L			18 J			18 S		
19 V	M1		19 D			19 M			19 V			19 L			19 J			19 J			19 D			19 M			19 V			19 D		
20 S			20 L	M1		20 J			20 S			20 V			20 M			20 V			20 L			20 M			20 S			20 L		
21 D			21 M	M1		21 V			21 D			21 M			21 S			21 S			21 M			21 J			21 D			21 M		
22 L	M1		22 M	M3		22 S			22 L			22 J			22 D			22 D			22 M			22 V			22 L			22 M		
23 M	M1		23 J	M3		23 D			23 M			23 V			23 L			23 L			23 J			23 S			23 M			23 J		
24 M	M1		24 V	M3		24 L			24 M			24 S			24 M			24 M			24 V			24 D			24 M			24 V		
25 J	M1		25 S			25 M			25 J			25 D			25 M			25 M			25 S			25 L			25 J			25 S		
26 V	M1		26 D			26 M			26 V			26 L			26 J			26 J			26 D			26 M			26 V			26 D		
27 S			27 L	M3		27 J			27 S			27 D			27 V			27 V			27 L			27 M			27 S			27 L		
28 D			28 M	M3		28 V			28 D			28 M			28 S			28 S			28 M			28 D			28 M			28 M		
29 L	M1		29 M	M3		29 S			29 L			29 J			29 D			29 D			29 M			29 V			29 L			29 M		
30 M	M1		30 J	M3		30 D			30 M			30 V			30 L			30 L			30 J			30 S			30 M			30 J		
31 V			31 M	M3					31 M			31 S			31 M			31 M			31 D			31 M			31 V			31 V		

Allègement de formation durant les enseignements suivants et selon les planifications hebdomadaires :

M1 : Module allégé 112h sur les 147h
M1bis : Totalité des enseignements
M2 : Totalité des enseignements
M3 : Totalité des enseignements
M4 : Totalité des enseignements
M5 : Totalité des enseignements

M8 : Totalité des enseignements
M9 : Totalité des enseignements
M10 : Totalité des enseignements

3 stages de 5 semaines
1 stage de 7 semaines

M1 : 112h
M1bis : 28h
M2 : 21h
M3 : 77h
M4 : 154h
M5 : 35h
M6 : Equivalence
M7 : Equivalence

Total des heures de théorie :

M8 : 35h
M9 : 35h
M10 : 70h
API : 35h
API complémentaire : 35h à ajouter en fonction de l'élève
TPG : 35h
SPI : 7h

8.5 Cursus CAP AEPE

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1 L	API	1 M	M1	1 S		1 L		1 J		1 D		1 D		1 M		1 M		1 V		1 V		1 L		1 M		1 M		1 M		1 M		
2 M	API	2 J	M1	2 D		2 M		2 V		2 L		2 L	M4	2 J		2 S		2 S		2 S		2 M		2 J		2 J		2 J		2 J		
3 M	API	3 V	M1	3 L	M4	3 M		3 S		3 M		3 M	M4	3 V		3 D		3 D		3 D		3 M		3 V		3 V		3 V		3 V		
4 J	M1	4 S		4 M	M4	4 J		4 D		4 M		4 M	M4	4 S		4 L	M7	4 J		4 L		4 J		4 S		4 S		4 S		4 S		
5 V	M1	5 D		5 M	M4	5 V		5 L	M5	5 J		5 J	M4	5 D		5 M	M7	5 V		5 M		5 V		5 D		5 D		5 D		5 D		
6 S		6 L	Eval M5-M1	6 J	M4	6 S		6 M	M5	6 V		6 V	M4	6 L		6 M	M9	6 S		6 M		6 S		6 L		6 L		6 L		6 L		
7 D		7 M	M1bis	7 V	M4	7 D		7 M	M5	7 S		7 S		7 M		7 J	TPG	7 D		7 M		7 M		7 M		7 M		7 M		7 M		
8 L	M8	8 M	M1bis	8 S		8 L		8 J	M5	8 D		8 D		8 M		8 V		8 L		8 M		8 L		8 M		8 M		8 M		8 M		
9 M	M8	9 J	M1bis	9 D		9 M		9 V	M5	9 L		9 L	M6	9 J		9 S		9 M		9 J		9 M		9 J		9 J		9 J		9 J		
10 M	M8	10 V	M1bis	10 L	TPG	10 M		10 S		10 M		10 M	M6	10 V		10 D		10 M		10 V		10 V		10 V		10 V		10 V		10 V		
11 J	M8	11 S		11 M		11 J		11 D		11 M		11 M	M6	11 S		11 L	Eval BLOC 3-M9	11 J		11 L		11 L		11 S		11 S		11 S		11 S		
12 V	M8	12 D		12 M	Eval Bloc 1 - M4	12 V		12 L	TPG	12 J		12 J	M6	12 D		12 M	M9	12 V		12 D		12 V		12 D		12 D		12 D		12 D		
13 S		13 L	M2	13 J	API	13 S		13 M	Eval M5-SPI	13 V		13 V	M6	13 L		13 M	M9	13 S		13 M		13 S		13 L		13 L		13 L		13 L		
14 D		14 M	M2	14 V	API	14 D		14 M	M4	14 S		14 S		14 M		14 J		14 D		14 M		14 D		14 M		14 M		14 M		14 M		
15 L	M1	15 M	M2	15 S		15 L		15 J	M4	15 D		15 D		15 M		15 V	TPG	15 L	SESSION 2 : Blocs 2, 3 et 4			15 M		15 M		15 M		15 M		15 M		
16 M	M1	16 J	M3	16 D		16 M		16 V	M4	16 L		16 L		16 J		16 S		16 M		16 J		16 J		16 J		16 J		16 J		16 J		
17 M	M1	17 V	M3	17 L		17 M		17 S		17 M		17 M		17 V		17 D		17 M		17 V		17 V		17 V		17 V		17 V		17 V		
18 J	M1	18 S		18 M		18 J		18 D		18 M		18 M		18 S		18 L	M10	18 J		18 S		18 J		18 S		18 S		18 S		18 S		
19 V	M1	19 D		19 M		19 V		19 L	SESSION 2 : Blocs 1 et 4	19 J		19 J		19 D		19 M	M10	19 V		19 D		19 V		19 D		19 D		19 D		19 D		
20 S		20 L	M1	20 J		20 S		20 M		20 V		20 V		20 L		20 M	M10	20 S		20 M		20 L		20 L		20 L		20 L		M9		
21 D		21 M	M1	21 V		21 D		21 M		21 S		21 S		21 M		21 J	M10	21 D		21 M		21 D		21 M		21 M		21 M		M10		
22 L	M1	22 M	M3	22 S		22 L		22 J		22 D		22 D		22 M		22 V	M10	22 L		22 M		22 L		22 M		22 M		22 M		M10		
23 M	M1	23 J	M3	23 D		23 M		23 V		23 L	M4	23 L		23 J		23 S		23 M		23 J		23 M		23 J		23 J		23 J				
24 M	M1	24 V	M3	24 L		24 M		24 S		24 M	M4	24 M		24 V		24 D		24 M		24 V		24 M		24 V		24 V		24 V				
25 J	M1	25 S		25 M		25 J		25 D		25 M	M4	25 M		25 S		25 L		25 J		25 D		25 J		25 S		25 S		25 S		25 S		
26 V	M1	26 D		26 M		26 V		26 L		26 J	M4	26 J		26 D		26 M	M10	26 V		26 D		26 V		26 D		26 D		26 D		26 D		
27 S		27 L	M3	27 J		27 S		27 M		27 V	M4	27 V		27 L	Eval M3-M4 - M6			27 M	M10	27 S		27 L		27 L		27 L		27 L		27 L		
28 D		28 M	M3	28 V		28 D		28 M		28 S		28 S		28 M		28 J	M6	28 D		28 M		28 D		28 M		28 M		28 M		28 M		
29 L	M1	29 M	M3	29 S		29 L		29 J		29 D		29 D		29 M		29 V	M6	29 L	Eval M9-M10			29 L		29 M		29 M		29 M		29 M		
30 M	M1	30 J	M3	30 D		30 M		30 V		30 L		30 L		30 J		30 S	M7	30 M		30 J		30 M		30 J		30 J		30 J		30 J		
		31 V	M3			31 M		31 S		31 M		31 M		31 D		31 D				31 D		31 V		31 V		31 V		31 V		31 V		
							Institut		Stage			Vacances					Pas de formation															

Allègement de formation durant les enseignements suivants et selon les planifications hebdomadaires :

M1 : Module allégé 77h sur les 147h
M1bis : Module allégé 14h sur les 28h
M2 : Module allégé 14h sur les 21h
M3 : Totalité des enseignements
M4 : Totalité des enseignements
M5 : Totalité des enseignements

M6 : dispense d'enseignement sur les 70h mais évaluation
M7 : Totalité des enseignements
M8 : Totalité des enseignements
M9 : Module allégé 28h sur les 35h
M10 : Module allégé 49h sur les 70h

2 stages de 5 semaines
1 stage de 7 semaines

Total des heures de théorie :

M1 : 77h
M1bis : 14h
M2 : 14h
M3 : 77h
M4 : 154h
M5 : 35h
M6 : 0h

M7 : 21h
M8 : 35h
M9 : 28h
M10 : 49h
API : 35h
API complémentaire : 35h à ajouter en fonction de l'élève
TPG : 35h
SPI : 7h

8.6 Cours DEAS Référentiel 2005

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1 L	API	1 M	M1	1 S		1 L			1 J			1 D			1 D			1 M			1 V			1 L			1 M					
2 M	API	2 J	M1	2 D		2 M			2 V			2 L			2 L	M4		2 J			2 S			2 M			2 J					
3 M	API	3 V	M1	3 L	M4	3 M			3 S			3 M			3 M	M4		3 V			3 D			3 M			3 V					
4 J	M1	4 S		4 M	M4	4 J			4 D			4 M			4 M	M4		4 S			4 L	M7		4 J			4 S					
5 V	M1	5 D		5 M	M4	5 V			5 L			5 J			5 J	M4		5 D			5 M	M7		5 V			5 D					
6 S		6 L	M1	6 J	M4	6 S			6 M			6 V			6 V	M4		6 L			6 M			6 S			6 L					
7 D		7 M	M1bis	7 V	M4	7 D			7 M			7 S			7 S			7 M			7 J	TPG		7 D			7 M					
8 L		8 M	M1bis	8 S		8 L			8 J			8 D			8 D			8 M			8 V			8 L			8 M					
9 M		9 J	M1bis	9 D		9 M			9 V			9 L			9 L			9 J			9 S			9 M			9 J					
10 M		10 V	M1bis	10 L	TPG	10 M			10 S			10 M			10 M			10 V			10 D			10 M			10 V					
11 J		11 S		11 M		11 J			11 D			11 M			11 M			11 S				Eval BLOC 3 -M9		11 J			11 S					
12 V		12 D		12 M	Eval Bloc 1 - M4	12 V			12 L	TPG		12 J			12 J			12 D			12 M			12 V			12 D					
13 S		13 L	M2	13 J	API	13 S			13 M	SPI		13 V			13 V			13 L			13 M			13 S			13 L					
14 D		14 M	M2	14 V	API	14 D			14 M	M4		14 S			14 S			14 M			14 J			14 D			14 M					
15 L	M1	15 M	M2	15 S		15 L			15 J	M4		15 D			15 D			15 M			15 V	TPG		15 L	SESSION 2 : Blocs 2, 3 et 5		15 M					
16 M	M1	16 J	M3	16 D		16 M			16 V	M4		16 L			16 L			16 J			16 S			16 M			16 J					
17 M	M1	17 V	M3	17 L		17 M			17 S			17 M			17 M			17 V			17 D			17 M			17 V					
18 J	M1	18 S		18 M		18 J			18 D			18 M			18 M			18 S			18 L	M10		18 J			18 S					
19 V	M1	19 D		19 M		19 V			19 L	SESSION 2 : Blocs 1 et 4		19 J			19 J			19 D			19 M	M10		19 V			19 D					
20 S		20 L	M1	20 J		20 S			20 M			20 V			20 V			20 L			20 M	M10		20 S			20 L					
21 D		21 M	M1	21 V		21 D			21 M			21 S			21 S			21 M			21 J	M10		21 D			21 M		M10			
22 L	M1	22 M	M3	22 S		22 L			22 J			22 D			22 D			22 M			22 V	M10		22 L			22 M		M10			
23 M	M1	23 J	M3	23 D		23 M			23 V			23 L	M4		23 L			23 J			23 S			23 M			23 J					
24 M	M1	24 V	M3	24 L		24 M			24 S			24 M	M4		24 M			24 V			24 D			24 M			24 V					
25 J	M1	25 S		25 M		25 J			25 D			25 M	M4		25 M			25 S			25 L			25 J			25 S					
26 V	M1	26 D		26 M		26 V			26 L			26 J	M4		26 J			26 D			26 M	M10		26 V			26 D					
27 S		27 L	M3	27 J		27 S			27 M			27 V	M4		27 V			27 L			27 M	Eval M3-M4 - M6		27 S			27 L					
28 D		28 M	M3	28 V		28 D			28 M			28 S			28 S			28 M			28 J	TPG		28 D			28 M					
29 L	M1	29 M	M3	29 S		29 L			29 J						29 D			29 M			29 V	Eval M9-M10		29 L			29 M					
30 M	M1	30 J	M3	30 D		30 M			30 V						30 L			30 J			30 S	M7		30 M			30 J					
		31 V	M3			31 M			31 S						31 M			31 D			31 M			31 V			31 M					
						Institut			Stage			Vacances			Pas de formation																	

Allègement de formation durant les enseignements suivants et selon les planifications hebdomadaires :

M1 : Module allégé 112h sur les 147h
M1bis : Totalité des enseignements
M2 : Totalité des enseignements
M3 : Module allégé 28h sur les 77h
M4 : Module allégé 70h sur les 154h

M7 : Totalité des enseignements
M10 : Module allégé 35h sur les 70h

1 stage de 5 semaines
1 stage de 7 semaines

Total des heures de théorie :

M1 : 112h
M1bis : 28h
M2 : 21h
M3 : 28h
M4 : 70h
M5 : Equivalence
M6 : Equivalence

M7 : 21h
M8 : Equivalence
M9 : Equivalence
M10 : 35h
API : 35h
API complémentaire : 35h à ajouter en fonction de l'élève
TPG : 35h
SPI : 7h

8.7 Cours DEAS Référentiel 2021

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 V	5 D	5 M	5 M	5 V	5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 D	14 M	14 D	14 M	14 V	14 S	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 M	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 V	31 M	31 S	31 M	31 D	31 M	31 M	31 D	31 M	31 V	31 D

Allègement de formation durant les enseignements suivants et selon les planifications hebdomadaires :

M1 : Module allégé 112h sur les 147h
M1bis : Totalité des enseignements
M2 : Module allégé 14h sur les 21h
M3 : Module allégé 14h sur les 77h
M4 : Module allégé 56h sur les 154h

1 stage de 5 semaines
1 stage de 7 semaines

Total des heures de théorie :

M1 : 112h
M1bis : 28h
M2 : 14h
M3 : 14h
M4 : 56h
M5 : Equivalence
M6 : Equivalence

M7 : Equivalence
M8 : Equivalence
M9 : Equivalence
M10 : Equivalence
API : 35h
API complémentaire : 35h à ajouter en fonction de l'élève
TPG : 35h
SPI : 7h

9 LA LISTE DES LIEUX ET PLACES DE STAGE NEGOCIES EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Chaque année, l'IFAP envoie une demande de places pour l'année suivante ainsi qu'une fiche d'identification du terrain de stage à mettre à jour.

Nom Structure	Adresse	N° de téléphone	Cadre - Référent
Aide Sociale à l'Enfance			
Foyer départemental de l'enfance : POUPONNIERE	31, rue Cognacq Jay 51100 REIMS	03.26.06.28.13	Mme DELISSUS
Foyer Sainte Chrétienne : Foyer Plume	3, Chemin des forges 51200 EPERNAY	03.26.54.17.83	Mr LEYLAVERGNE
Foyer Sainte Chrétienne : Maison Tamaiti	5bis, chemin des forges 51200 Epernay	03.26.54.17.83	Mr LEYLAVERGNE
Enfant en situation de handicap			
IME Eric DEGREMONT : CRMC	2, rue Robert Lecomte 51510 FAGNIERES	03.26.26.19.30	Mme DIMANCHE
Association les papillons blancs en Champagne : IME L'Eoline	12, cours Wawrzyniack 51100 REIMS	03.26.85.05.40	Mme MOREL
IME La Sittelle	16 bis, cours Wawrzyniack 51100 REIMS	03.26.85.41.86	Mme LEBRUN
UGECAM Nord Est : Centre de Rééducation Motrice pour Enfants	147, rue de Charleville 08090 WARNECOURT	03.24.57.99.84	Mme MONTREUIL
Centre de Rééducation Motrice de VAL DE MURIGNY : Secteur paramédical	42, avenue Edmond Michelet 51100 REIMS	03.26.36.08.08	Mme WISSLER

Centre de Rééducation Motrice de VAL DE MURIGNY : Secteur Socio-éducatif	42, avenue Edmond Michelet 51100 REIMS	03.26.36.08.08	Mme BONNAIRE
Unité de Soins de Suite et de Réadaptation Pédiatrique	CHU 45, rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.26.78.83.02	Mme CAMARA
Groupe EPHESE : Institut Médico Educatif Spécialisé	8, rue Louis Devillers 02120 PROISY	03.23.60.32.67	Mme LAUDE
Pédopsychiatrie			
CATTP l'Odyssée	CHU de REIMS 45, rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.10.73.69.71	Mr FILIPE
UPPE	CHU de REIMS 45, rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.26.78.84.11	Mme LAROCHE
UPHA	CHU de REIMS 45, rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.10.73.69.21	Mr GORIUS MARTIN
SUPADO	CHU de REIMS 45, rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.10.73.69.21	Mr GORIUS MARTIN
Maternité			
Centre hospitalier	137 rue de l'hôpital 51205 EPERNAY Cedex	03.26.58.73.28	Mme DAVID
Centre hospitalier	101 avenue Anatole France 10000 TROYES	03.25.45.85.14	Mme BARTHELET
Centre hospitalier	51 rue du Commandant Derrien 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03.26.69.61.19	Mme PECHEREAU
CHU de REIMS	CHU de REIMS 45 rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.26.78.39.07	Mme CHATELAIN
Centre hospitalier	45 avenue de Manchester 08 011 CHARLEVILLE- MEZIERES Cedex	03.24.58.71.60	Mme BARRE

Polyclinique REIMS BEZANNES	109 rue louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES	03.52.15.13.79	Mme DARRY
Multi-accueil			
Multi-accueil : La maison des Toutpetits	3 rue du jeu de Paume 51170 FISMES	03.26.07.64.08	Mme MOREAUX
Crèche Tom Pouce	Rue des hautes justices 51200 EPERNAY	03.26.54.40.75	Mme PICQUET
Crèche Thiercelin	4 rue Thiercelin 51200 EPERNAY	03.26.55.23.68	Mme MORET
Multi-accueil : Le berceau d'Arthur	42 avenue de Manchester 08011 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex	03.24.58.72.28	Mme GUENARD
Multi-Accueil : Les p'tits Boults	1 rue de la filature 51110 BOULT SUR SUIPPES	03.26.03.64.96	Mme MICHAUX
Multi-Accueil : Graines de Malice	Place de l'église 51110 WARMERIVILLE	03.26.88.39.36	Mme DELCOURT
Les petits bouchons	1 impasse du préau 51500 LUDES	03.26.61.13.67	Mme GUILLAUME
Crèche l'Anjeux	2 rue Romain Rolland 51430 BEZANNES	03.26.85.08.80	Mme DUBIGNY
Crèche L'Empreinte	2 rue Romain Rolland 51430 BEZANNES	03.26.82.77.70	Mme MAZY
Crèche l'Envol	11 Esplanade Rolland Garros 51100 REIMS	03.26.82.79.28	Mme HUSSON
Crèche les Minipousses	Allée Jean-Marie Amelin 51370 CHAMPIGNY	03.26.79.64.28	Mme BACHELARD
Crèche les Bouts d'Choux	2 rue Maurice Cuvelier 51700 DORMANS	03.26.58.90.60	Mme GAUDRE
Multi-Accueil : L'Ile aux Enfants	24 rue Anatole France 51430 MAGENTA	03.26.56.46.35	Mme CRETON
POLE PETITE ENFANCE "Graine de Malice"	24 rue de Poix 51470 SAINT MEMMIE	03.26.21.29.36	Mme VAROQUIER
Ludocrèche Nova	9 rue Croix Cordier 51430 TINQUEUX	03.26.08.02.55	Mme JACQUIS
Maison de quartier Cernay Europe	39 rue du Général Carré 51100 REIMS	03.26.07.39.19	Mme PINCHON

Maison de quartier Chatillons	1 place des Argonautes 51100 REIMS	03.26.77.65.22	Mme BOVE
Maison de quartier Billard Croix Rouge	12 et 14 rue Pierre Taittinger 51100 REIMS	03.26.08.34.97	Mme DEHAYE
Maison de quartier Orgeval	1 place Simone de Beauvoir 51100 REIMS	03.26.22.01.22	Mme DESPREZ
Maison de quartier Val de Murigny	48 rue de Turenne 51100 REIMS	03.26.50.32.26	Mme SCOUPE
Multi-Accueil Collectif et Familial SAINT ANDRE LES VERGERS	8 rue Bernard Lecache 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS	03.25.79.25.77	Mme LEPLAT- HANON
Multi-Accueil : Les Petites Mains	10 rue Tambach Dietharz 08440 VIVIER AU COURT	03.24.33.86.00	Mme COSTABELLI
Multi-Accueil de VRIGNE AUX BOIS	43 rue Gambetta Maison Sylberstein 08330 VRIGNE AUX BOIS	09.78.81.65.54	Mme MASTRANGELLO
Crèche Théron	10 rue Jean Urbain 51100 REIMS	03.26.05.14.87	Mme PLOCUS
Crèche Clairmarais	2D rue Marcel Thil 51100 REIMS	03.26.40.04.58	Mme PIERQUIN
Crèche Subé	179 rue de Courlancy 51100 REIMS	03.26.82.16.17	Mme LALLEMENT
Crèche Orgeval	17 Boulevard des Belges 51100 REIMS	03.26.87.25.12	Mme DAMONT
Crèche Murigny	1 rue Jean d'Aulan 51100 REIMS	03.26.36.13.69	Mme NAURIN
Crèche Bienfait	164 rue Ponsardin 51100 REIMS	03.26.85.35.54	Mme BONNARD
Crèche Chemin Vert	Place du 11 Novembre 51100 REIMS	03.26.85.31.56	Mme BLOCHET
Crèche Hautes Feuilles	6, allée des Landais 51100 REIMS	03.26.06.30.50	
Crèche des Sources	2 rue du renouveau 51100 REIMS	03.26.06.22.16	Mme HILGER
Maison de quartier Maison Blanche	50 rue Cognacq Jay 51100 REIMS	03.26.87.09.26	Mme CARBONE
Crèche Les Méliades	2 rue Fernand Cerveau 51100 REIMS	03.52.79.03.23	Mme FOURREAUX

Crèche Pom'Cannelle	3, rue Just Berland 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03.26.44.09.84	Mme GRELOIS
Pédiatrie			
Centre hospitalier	137 rue de l'hôpital 51205 EPERNAY Cedex	03.26.58.71.62	Mme LAURENT
Centre hospitalier	101 Avenue Anatole France 10100 TROYES	03.25.45.85.43	Mme BENOIT
Centre hospitalier	51 rue du Commandant Derrien 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03.26.69.61.07	Mr SESSIN
CHU de REIMS : Unité Médicale Ambulatoire Pédiatrique	CHU de REIMS 45 rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.26.78.35.43	Mme BAUDESSON
CHU de REIMS : Hémato Oncologie Pédiatrique	CHU de REIMS 45 rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.26.78.40.41	Mme LEFORT
CHU de REIMS : Médecine pédiatrique	CHU de REIMS 45 rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.26.78.75.20	Mme PAS
CHU de REIMS : Unité de Réanimation Pédiatrique	CHU de REIMS 45 rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.26.83.23.95	Mr CATOIRE
CHU de REIMS : Consultations de pédiatrie	CHU de REIMS 45 rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.26.78.35.43	Mme BAUDESSON
CHU de REIMS : Accueil des Urgences Pédiatriques	CHU de REIMS 45 rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.26.78.75.81	Mme NORMAND
CHU de REIMS : Chirurgie Pédiatrique	CHU de REIMS 45 rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.26.78.36.23	Mme GAILLARD
CHU de REIMS : Unité de Soins Continus	CHU de REIMS 45 rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex	03.26.83.23.95	Mr CATOIRE
Centre hospitalier Urgences pédiatriques	45 Avenue Manchester 08011 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex	03.24.58.74.70	Mme BENBOURECHE
Centre hospitalier pédiatrie	45 Avenue Manchester 08011 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex	03.24.58.74.70	Mme BENBOURECHE

Centre hospitalier de SEDAN	2 avenue du Général Marguerite 08200 SEDAN	03.24.22.80.40	Mme LIT*TERIO
--------------------------------	---	----------------	---------------

10 LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIES EN LIEN AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Les stages, lieux privilégiés d'intégration de tous les apports dans un cadre professionnel, sont les temps forts de la formation. Ils permettent à l'élève d'être en situation afin de construire ses compétences.

Conformément à l'arrêté de formation AP, la formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stage. La planification des stages est établie par l'équipe pédagogique de l'IFAP en tenant compte du référentiel de formation, du profil de stage des élèves et de l'entretien individuel avec l'élève lors des API. Elle peut être modifiée par l'équipe pédagogique au cours de la formation.

Les stages sont effectués dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'AP :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
2. Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation et précédant la dernière semaine de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Une convention de stage est signée entre l'apprenant, le directeur de l'institut de formation et la structure d'accueil en milieu professionnel.

10.1 Les objectifs de stage

Un temps de travail dirigé est prévu lors des API afin d'élaborer des **objectifs personnels de stage** par écrit.

Des objectifs de stage sont élaborés en amont du stage pour être présentés et réajustés avec les professionnels de terrain.

Chaque élève dispose d'un portfolio qui permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

10.2 Suivi pédagogique en stage

Durant le premier stage, l'équipe pédagogique organise un regroupement à l'institut des élèves par discipline de stage : maternité, pédiatrie, enfant en situation de handicap et ASE, EAJE. Il a pour objectif d'accompagner l'élève à entrer dans un processus de formation professionnalisant et de permettre d'amorcer l'analyse de pratique professionnelle.

Durant le second stage, une des formatrices de l'institut assure un encadrement clinique auprès de l'élève AP sur le lieu du stage. Il a pour objectif d'accompagner l'élève dans le milieu professionnel notamment avec le travail autour d'un raisonnement clinique.

Ensuite, pour les autres stages, un accompagnement en stage peut être réalisé à :

- la demande de l'élève souhaitant accroître sa compétence professionnelle,
- l'initiative des formatrices,
- la demande des professionnels du stage.

10.3 Les acteurs du stage

10.3.1 L'apprenant

Prépare les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur.

- Construit progressivement ses compétences en interaction avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage, le tuteur, les professionnels de proximité et le Formateur référent en institut de formation
- S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique
- S'implique dans la résolution des situations rencontrées
- Participe à l'analyse de sa progression

10.3.2 Le maître de stage / maître d'apprentissage

Le Maître de stage / Maître d'apprentissage est responsable de l'organisation de la (ou des) période(s) en milieu professionnel, en lien avec l'institut ou le CFA, et de l'encadrement de l'apprenant

- Accueille et intègre l'apprenant
- Organise la formation pratique de l'apprenant au sein de l'équipe en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Assure le suivi de la formation pratique et règle les difficultés éventuelles
- Assure la liaison avec l'institut de formation ou le centre de formation

10.3.3 Le tuteur

Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel

- Organise et assure le suivi de la formation pratique de l'apprenant en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Evalue la progression de l'apprenant durant la période et l'aide à s'auto-évaluer
- Evalue l'acquisition des compétences en fin de période
- Communique avec le formateur référent en institut de formation si besoin
- S'implique dans la résolution des situations rencontrées
- Participe à l'analyse de sa progression

10.3.4 Le professionnel de proximité

Encadre l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain

- Explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie
- Guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré
- Explique les risques : réglementation, sécurité, ...

10.3.5 Le formateur référent en institut de formation

Le formateur référent en institut de formation assure le suivi de l'apprenant au sein de l'établissement de formation

- Organise, supervise et encadre la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Fixe des objectifs de progression
- Communique avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage et le tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes en milieu professionnel
- Régule les difficultés éventuelles

A l'IFAP, l'équipe pédagogique a choisi de mettre en place des formatrice référentes de terrain de stage, c'est-à-dire que chaque formatrice a une collaboration étroite avec certains lieux de stage définis afin de développer des liens de proximité avec les mêmes personnes.

11 LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITES DES LIEUX DE STAGES PAR LES ELEVES

L'IFAP s'est engagé dès 2021 dans la démarche de certification QUALIOPI. Elle a obtenu le renouvellement de sa certification en juin 2024 comme l'ensemble des formations de l'IRF.

C'est une démarche d'amélioration continue de la qualité qui tend à entretenir et à améliorer nos process pour satisfaire et répondre aux attentes de tous les acteurs de la formation (étudiants – élèves – professionnels de santé- tutelles-financeurs ...). Elle vise à améliorer nos pratiques au quotidien.

La politique déployée concerne l'ensemble des activités de l'institut de formation, ses ressources et son fonctionnement. Elle se décline autour d'axes principaux :

- Mettre en œuvre le système décrit dans le Référentiel National Qualité (Qualiopi),
- Soutenir ses collaborateurs dans leur recherche d'amélioration continue des prestations tant en formation initiale qu'en formation continue,
- Favoriser le développement des compétences individuelles et collectives de l'équipe,
- Maintenir l'évaluation régulière de nos pratiques professionnelles et le réajustement de nos actions, dans le cadre de la gestion des risques et amélioration de la qualité,
- Mobiliser ses partenaires autour de la gestion de l'alternance en renforçant l'accompagnement et l'encadrement des apprenants,
- Respecter les exigences réglementaires en vigueur.

L'objectif visé est :

- Améliorer la satisfaction des apprenants et des partenaires de l'IFAP en les intégrant dans l'évaluation de la démarche qualité mise en place,
- Sécuriser nos organisations et les inscrire dans une dynamique de progression dans un système de santé et de formation en pleine mutation,
- Renforcer l'image de l'IFAP et accroître sa visibilité.

A ce titre, une enquête de satisfaction de stage est envoyée par mail à chaque élève à la fin de chaque stage. Une analyse des réponses est ensuite réalisée par l'équipe pédagogique afin de favoriser un accueil de qualité aux élèves AP.

CONCLUSION

Ce projet est fondé sur le nouveau référentiel de formation du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture et la diversité des cursus de suivi de formation.

Centré sur l'acquisition de cinq blocs de compétences, il tend à faciliter l'adaptation des futurs auxiliaires de puériculture aux situations complexes pour les conduire ainsi à une meilleure adaptation à un secteur de la petite enfance en constante évolution.

Les élèves AP devront acquérir des compétences requises pour devenir des auxiliaires de puériculture **compétents, réflexifs** et **acteurs** de leur métier :

- ✓ **La compétence** étant conçue comme "*... une prise d'initiatives et de responsabilités de l'individu dans les situations auxquelles il est confronté et une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances acquises* »⁶, l'IFAP prépare les élèves à mobiliser des connaissances fondamentales solides et à les faire évoluer dans des contextes de soins singuliers.
- ✓ Selon P. PERRENOUD (2004) un professionnel est **réflexif**, "*lorsqu'il prend sa propre action comme objet de sa réflexion*". "*Il cherche à comprendre comment il s'y prend et parfois pourquoi il fait ce qu'il fait*".⁷ Les élèves formés à analyser leurs pratiques acquièrent une conception évolutive et perfectible de leur profession qui s'inscrit dans l'esprit de l'évaluation des pratiques professionnelles, et de l'apprentissage tout au long de la vie.

L'auxiliaire de puériculture devra en effet s'inscrire dans un processus de formation continue tout au long de sa vie.

Ce projet est construit pour lui en donner les moyens.

⁶ ZARIFIAN P. 2001. Le modèle de la compétence. Paris. Éditions liaisons

⁷ PERRENOUD P. 2001. Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant. Professionnalisation et raison pédagogique. Paris. ESF.

ANNEXE : CONVENTION DE STAGE



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS
Institut Régional de Formation
Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture



CONVENTION DE STAGE INDIVIDUELLE

Entre les Soussigné-e-s :

LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE REIMS Représenté par sa <i>Directrice Générale, Madame Lucrèce MICARELLI</i> FLENDER Numéro de SIRET : 283 100 057 00487 Ci-dessous dénommé « le CHU »	et	Cliquez ici pour taper du texte.
L'INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE DU CHU DE REIMS Représenté par son Directeur, Monsieur Nicolas GILLET Ci-dessous dénommé « Direction de FIFAP »		Cliquez ici pour taper du texte.
De première part		Cliquez ici pour taper du texte.
		Représenté par Cliquez ici pour taper du texte.
		Ci-dessous dénommé « Etablissement d'accueil »
		De seconde part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet de la convention :

La présente convention vise l'organisation des stages de formation professionnelle de Cliquez ici pour taper du texte, élève à l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture et régle les rapports entre les parties signataires, pour la période du Cliquez ici pour taper du texte. au Cliquez ici pour taper du texte.

La direction de L'IFAP s'engage à porter cette convention à la connaissance des stagiaires et des personnels d'encadrement.

ARTICLE 2 : Obligations incombant à l'établissement d'accueil :

2.1. Ressources :

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux élèves. Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment de la présence de professionnels qualifiés, et des activités permettant un réel apprentissage.

2.2. Conditions d'encadrement de l'élève stagiaire :

L'encadrement des élèves Auxiliaires de Puériculture est confié à un(e) Auxiliaire de Puériculture Diplômée d'Etat ou à toute autre personne habilitée par ses diplômes à la remplacer.

Les activités des élèves doivent être guidées et contrôlées par du personnel qualifié dans le domaine concerné de la formation.

Tous les actes présentant un risque pour le patient doivent être exécutés en présence d'un(e) Auxiliaire de Puériculture ou d'un professionnel qualifié. Les élèves stagiaires doivent collaborer au service, notamment pour le travail relatif à la fonction qu'ils préparent, mais en aucun cas ne peuvent servir de personnel d'appoint. La direction de FIFAP se réserve le droit de supprimer un stage si les conditions d'encadrement sont insuffisantes (travail de l'élève ni guidé, ni contrôlé).

2.3. Agrément de l'établissement d'accueil :

Les entités susceptibles d'accueillir des stagiaires sont agréées par le Directeur de FIFAP et ont conclu une convention avec le CHU de Reims et FIFAP. La liste des terrains de stage est établie par le directeur de FIFAP après avis des responsables des entités accueillant les stagiaires.

ARTICLE 3 : Obligations incombant au Stagiaire :

3.1. Respect des horaires de stage :

Les élèves stagiaires, pendant toute la durée de leur stage dans l'établissement d'accueil, demeurent élèves de FIFAP. Le calendrier des stages, les horaires de présence et les affectations de service établis par le maître de stage en accord avec FIFAP, doivent être respectés. Tout changement doit être précisé au maître de stage et à la direction de FIFAP. Les amplitudes horaires réalisées doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Les horaires varient en fonction des activités des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage. Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés sont possibles dès lors que l'élève bénéficie d'un encadrement adéquat.

3.2. Respect des obligations professionnelles :

Durant leurs stages, les élèves sont tenus aux mêmes obligations et devoirs que le personnel de l'établissement d'accueil. Ils s'engagent à respecter notamment la discipline, les droits de la personne, la dignité, le secret professionnel et la discrétion professionnelle (Art 226-13 du Code Pénal et du Code de Santé Publique). L'élève s'engage à signaler sans délai les erreurs et/ou oublis à l'auxiliaire de puériculture ou au professionnel de santé présent(e), et à rendre compte de son travail au maître de stage.

3.3. Respect du règlement intérieur de l'établissement d'accueil :

L'élève stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. Ce dernier sera porté à sa connaissance et à sa demande. En cas de non-respect du règlement intérieur ou de manquement à la discipline, l'établissement d'accueil se réserve le droit de suspendre le stage de l'élève stagiaire fautif, en concertation et après en avoir prévenu la direction de L'IFAP. Un rapport circonstancié sera transmis à la direction de FIFAP.

ARTICLE 4 : Modalités de gestion des absences :

45, Rue Cognacq Jay - 51092 Reims Cedex
Tél : 03.26.78.77.93 - Fax : 03.26.78.92.11
E-mail : ifap-sec@chu-reims.fr

Les stages font partie intégrante de la formation et sont obligatoires ; en conséquence, toute absence devra être justifiée sans délai par l'élève stagiaire à l'établissement d'accueil et à la direction de FIFAP.

Les absences non justifiées seront signalées à la direction de FIFAP par l'établissement d'accueil sans préjuger des sanctions que la direction de FIFAP pourrait être amenée à prendre. La feuille de présence doit être signée par le maître de stage, en fin de stage, accompagnée du cachet du service de l'établissement d'accueil. Le rattrapage éventuel des absences justifiées fait l'objet d'une négociation spécifique entre la direction de FIFAP, l'établissement d'accueil et l'élève stagiaire. Le rattrapage peut être exécuté, le cas échéant, sur les repos et les congés.

ARTICLE 5 : Evaluation du stage de l'élève stagiaire :

La direction de FIFAP s'engage à transmettre à l'établissement d'accueil, terrain de stage, les informations utiles à la prise en charge pédagogique des élèves stagiaires. En outre, les élèves stagiaires ont la possibilité de négocier des objectifs personnels. A mi-stage et à l'issue du stage, le cadre ou responsable de service rédige le bilan de stage et l'évaluation des compétences de l'élève Auxiliaire de Puériculture (porte folio, fiches d'actes, activités), en collaboration avec le référent et le personnel ayant participé à l'encadrement. L'évaluation doit faire l'objet d'une argumentation présentée à l'élève en fin de stage.

ARTICLE 6 : Modalités relatives au rapport de stage ou aux analyses de pratiques :

Lorsqu'une analyse de pratique ou un rapport de stage est exigé de l'élève stagiaire, ce dernier devra préalablement communiquer son travail au personnel d'encadrement de l'unité de l'établissement d'accueil, et recueillir son accord, le cas échéant, avant toute exploitation dans le cadre de FIFAP. A son retour à l'Institut, l'élève stagiaire remet aux formateurs les travaux inhérents au stage, sous réserve des mentions précitées à l'article 5 de la présente convention.

ARTICLE 7 : Frais :

Les frais de repas, d'hébergement et de transport restent à la charge de l'élève stagiaire. L'établissement d'accueil peut mettre à disposition de l'élève stagiaire un logement et le faire bénéficier d'un service de restauration. La responsabilité de la direction de FIFAP ne peut en aucun cas être engagée en cas de dommages. Durant leur stage, les stagiaires ne peuvent prétendre à aucune rémunération de la part de l'établissement d'accueil sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 8 : Assurances et responsabilités :

Le Centre Hospitalier Universitaire de Reims a souscrit une assurance responsabilité civile pour les élèves auprès de la Compagnie BEAH SAS - 8, rue Alfred de Vigny - 25000 BESANCON.

Cette garantie ne couvre pas les fautes détachables du service et des fonctions de l'élève stagiaire.

L'élève stagiaire souscrit une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers et aux biens sans lien direct avec l'activité en stage.

Pour les stages hors métropole et à l'étranger, l'élève souscrit et fournit un contrat d'assurance « Rapatriement et Assistance ».

En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire, soit au cours des activités de stage, soit au cours du trajet, (y compris les activités extérieures au lieu de stage lorsqu'elles sont commandées par le maître de stage), l'établissement d'accueil s'engage à faire parvenir sans délai toutes les informations utiles à la direction de FIFAP.

La direction de FIFAP remplira la déclaration d'accident du travail auprès des organismes d'assurance maladie desquels dépend l'élève stagiaire, conformément à la procédure interne prévue à cet effet.

La direction de FIFAP assurera la transmission du dossier dûment complété à la direction des Affaires Juridiques du CHU de Reims pour traitement en lien avec la BEAH SAS.

ARTICLE 9 : Surveillance médicale des élèves :

L'Unité de Médecine et Santé au Travail du CHU assure la surveillance médicale des élèves si nécessaire.

ARTICLE 10 : Modalités de résiliation :

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties après un préavis d'un mois, signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : Règlement des litiges :

Les parties signataires s'accordent pour rechercher un règlement amiable et préalable à toute action judiciaire afin de résoudre toute difficulté résultant de l'exécution et de l'interprétation de la présente convention. En cas de litige relatif à l'exécution de la convention, le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du lycée, 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE sera compétent.

Fait à Reims en 3 exemplaires originaux, le

Pour la Directrice Générale du CHU de REIMS, et par délégation, Le Coordonnateur général de l'IRF et Directeur de l'Institut de Formation	Le Directeur de l'Établissement d'accueil	L'élève stagiaire
M. Nicolas GILLET	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.